RÈGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2020-2021

VIE NATIONALE

F.F.Tir - 38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - Télécopie : 01 55 37 99 93 - www.fftir.org



Le tir comprend, outre le tir de loisir, plusieurs disciplines définies dans l'article 1er des statuts de la FFTir, dont les disciplines émanant des Fédérations Internationales auxquelles la FFTir est affiliée, regroupant chacune des épreuves pour lesquelles des compétitions sont organisées dans différentes catégories d'âges et de sexes.

Liste des disciplines

Haut-Niveau (olympiques et mondiales) : Carabine, Pistolet, Para-tir, Plateau.

Mondiales : Arbalète, Armes anciennes, Bench-rest, Silhouettes métalliques, Tir sportif de vitesse.
Nationales : Ecoles de tir, Tir aux armes réglementaires.

Liste des épreuves pour chaque discipline

Carabine :
Carabine 10 m - Carabine 60 balles couché, 3 x 20 et 3 x 40 à 50 m – Carabine 60 balles couché, 3 x 20 et 3 x 40 à 300 m – Cible mobile et Cible mobile mixte à 10 m - Cible mobile « 30+30 » et mixte à 50 m.

Pistolet :
Pistolet précision, standard et vitesse à 10 m – Pistolet 25 m, standard, vitesse olympique et percussion centrale à 25 m - Pistolet à 50 m.

Plateau :
Fosse olympique - Skeet olympique - Double trap.

Arbalète :
Arbalète field à 18 m et IR 900 - Arbalète match à 10 m et 30 m.

Armes anciennes :
Colt (origine), Cominazzo, Miquelet, Hizadaï, Kuchenreuter, Lorenzoni, Manton, Mariette (réplique), Maximilien, Minie, Tanegashima, Tanzutsu, Vetterli, Walkyrie, Withworth, Lamarmora, Pennsylvannia, Malson.

Bench-rest :
Carabine BR légère - Carabine BR lourde - Carabine hunter – Rimfire .

Ecoles de tir :
Arbalète field à 10 m - Carabine précision et 3x20 à 10 m - Cible mobile à 10 m – Pistolet précision, 3/7 et vitesse à 10 m – Plateau, mini fosse et mini skeet.

Silhouettes métalliques :
Carabine 22 LR : légère et silhouette - Carabine gros calibre : légère et silhouette – Pistolet field : visée ouverte et visée optique – Pistolet gros calibre : revolver, production, unlimited, debout – Pistolet petit calibre : revolver, production, unlimited, debout.

Tir aux armes réglementaires :
Arme de poing à 25 m – Armes de poing authentiques à 25 m - Vitesse réglementaire à 25 m - Carabine militaire à verrou 22 LR à 50 m – Carabine .22LR d'instruction règlementaire à 50 m - Carabine 22 LR semi-automatique, Fusil à verrou à 200 m - Fusil modifié à 200 m - FSA à 200 m « Gros calibre » - FSA à 200 m « Petit calibre » (calibres .222 et .223).

Tir sportif de vitesse :
Arme de poing (Handgun) : Modified – Open – Classic – Production – Revolver – Standard – Air.
Arme d'épaule (Rifle) : Open semi-auto – Standard semi-auto – Open Manual – Action – Standard manual action – Mini open – Mini standard – PCC (tiré avec le CDF handgun)

Para-tir :
Carabine (SH1) : R1 Carabine 10 m H debout – R2 Carabine 10 m F debout – R3 Carabine 10 m couché – R6 Carabine 50 m couché – R7 Carabine 50 m H 3x40 – R8 Carabine 50 m F 3x40.

Carabine (SH2) : R4 Carabine 10 m debout – R5 Carabine 10 m couché – R9 Carabine 50 m couché – F12 Carabine 50 m 3x40.

Déficients visuels (VI) : VIS Carabine 10 m debout – VIP Carabine 10 m couché.

Pistolet (SH1) : P1 Pistolet H 10 m – P2 Pistolet F 10 m – P3 Pistolet 25 m – P4 Pistolet 50 m – P5 Pistolet standard 10 m – F5 Pistolet vitesse 10 m – F10 Pistolet standard 25 m.

Plateau : PT1 Fosse olympique assis (SG-S) – PT2 Fosse olympique debout (membres inférieurs / SG-L) – PT3 Fosse olympique debout (membres supérieurs / SG-U).

Jeunes Para-tir :

Carabine (SH1) : R3 EdT Carabine 10 m couché - F2 Carabine 10 m couché.

Carabine (SH2) : R5 EdT Carabine 10 m couché - F1 Carabine 10 m couché.

Déficients visuels (VI) : VIP Carabine 10 m.

Pistolet (SH1) : P1 EdT Pistolet 10 m - F4 Pistolet 10 m.

Handi-tir :

Carabine Non-Eligible (NE) : F7 Carabine 10 m couché – F13 Carabine 50 m couché.

A. RÈGLES GÉNÉRALES.....9

A.1. PARTICIPATION 11

A.1.1. Conditions 11
A.1.2. Code vestimentaire 12
A.1.3. Dérogations 14
A.1.4. Catégories d'âges 15
A.1.5. Surclassements 15
A.1.6. Inscriptions 16
A.1.7. Cas Particuliers 17
A.1.8. Records 18
A.1.9. Mutations 18
A.1.10. Podiums 19

A.2. ORGANISATION 20

A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France 20
A.2.2. Organisation des échelons qualificatifs 21
A.2.3. Programme 22
A.2.4. Calendrier 22
A.2.5. Arbitrage 22
A.2.6. Récompenses 24
A.2.7. Palmarès 24

A.3. CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX OU DÉPARTEMENTAUX 25

A.3.1. Qualification 25
A.3.2. Buts 25
A.3.3. Résultats 25

A.4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 26

A.4.1. Qualification 26
A.4.2. Buts 26
A.4.3. Résultats 26

A.5. MATCHS DE QUALIFICATION BENCH-REST 27

A.5.1. Qualification 27
A.5.2. Buts 27
A.5.3. Résultats et fiches d'engagements 27

A.6. MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL TSV 28

A.6.1. Qualification 28
A.6.2. Buts 28
A.6.3. Résultats et inscriptions 28

A.7. CHAMPIONNATS DE FRANCE 29

A.7.1. Qualification 29
A.7.2. Inscriptions individuelles et par équipe – Disciplines sans Quotas 29
A.7.3. Inscription individuelle et par équipe – Disciplines à Quota de places et disciplines Plateau : 29
A.7.4. Buts 30
A.7.5. Résultats 30
A.7.6. Récompenses 30
A.7.7. Match Mixte par équipe 31

B. RÈGLES SPÉCIFIQUES 33

B.1. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARBALÈTE MATCH & FIELD 35

B.1.1. Participation..... 35
B.1.2. Championnats de France..... 35

B.2. RÈGLES SPÉCIFIQUES CARABINE 10, 50 & 300 M ET CIBLE MOBILE 10 & 50 M 36

B.2.1. Participation..... 36
B.2.2. Championnats de France..... 37
B.2.3. Coupe de France des clubs à 300 m..... 39

B.3. RÈGLES SPÉCIFIQUES BENCH-REST ET RIMFIRE 40

B.3.1. Participation..... 40
B.3.2. Championnats de France..... 40

B.4. RÈGLES SPÉCIFIQUES PISTOLET 10, 25 ET 50 M 42

B.4.1. Participation..... 42
B.4.2. Championnats de France..... 42
B.4.3. Pistolet Mixte 10 m 42

B.5. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARMES ANCIENNES 44

B.5.1. Participation..... 44
B.5.2. Championnats de France..... 46

B.6. RÈGLES SPÉCIFIQUES ÉCOLES DE TIR..... 47

B.6.1. Participation..... 47
B.6.2. Championnats de France..... 47

B.7. RÈGLES SPÉCIFIQUES PLATEAU FO - SO - DT..... 49

B.7.1. Participation..... 49
B.7.2. Championnats de France..... 49
B.7.3. Match par équipe Mixte FO et SO..... 49
B.7.4. Club France 50

B.8. RÈGLES SPÉCIFIQUES SILHOUETTES MÉTALLIQUES..... 52

B.8.1. Participation..... 52
B.8.2. Championnats de France..... 53

B.9. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES..... 54

B.9.1. Participation..... 54
B.9.2. Championnats de France..... 55

B.10. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR SPORTIF DE VITESSE 56

B.10.1. Participation..... 56
B.10.2. Championnats de France..... 57

B.11. RÈGLES SPÉCIFIQUES PARA-TIR..... 58

B.11.1. Classification 58
B.11.2. Championnat de France Adultes Para-tir..... 60
B.11.3. Championnat de France Jeunes Para-tir 62
B.11.4. Coupe de France Jeunes Para-tir..... 63

C. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 65

C.1. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CARABINE 10 M, PISTOLET 10 M..... 67

C.1.1. Participation 67
C.1.2. Organisation 68
C.1.3. Divisions 70
C.1.4. Échelons 72
C.1.5. Défection ou désistement 72
C.1.6. Documentation administrative et technique 73

C.2. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ÉCOLES DE TIR (CARABINE & PISTOLET)..... 75

C.2.1. Participation 75
C.2.2. Organisation 76
C.2.3. Échelons 78
C.2.4. Défection ou désistement 79
C.2.5. Documentation administrative et technique 79

C.3. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CARABINE 50 M, PISTOLET 25 M..... 81

C.3.1. Participation 81
C.3.2. Organisation 82
C.3.3. Divisions 85
C.3.4. Échelons 86
C.3.5. Défection ou désistement 87
C.3.6. Documentation administrative et technique 87

C.4. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS FOSSE OLYMPIQUE & SKEET OLYMPIQUE..... 89

C.4.1. Participation 89
C.4.2. Organisation 89
C.4.3. Échelons 91
C.4.4. Défection ou désistement 91
C.4.5. Documentation administrative et technique 91

C.5. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ARBALÈTE FIELD 18 M..... 93

C.5.1. Participation 93
C.5.2. Organisation 94
C.5.3. Échelons 96
C.5.4. Défection ou désistement 96
C.5.5. Documentation administrative et technique 96

D. TABLEAU DES QUOTAS ET POINTS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE 97



A. RÈGLES GÉNÉRALES



A.1. PARTICIPATION

A.1.1. Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la gestion sportive les tireurs :

• En possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTir et validée par :
- Le médecin, attestant de l'aptitude à la compétition (certificat médical autorisé). Les détails concernant ce certificat médical sont consultables au paragraphe III-1 du Règlement médical de la FFTir.
- Le Président du club, certifiant dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

• Ayant satisfait au principe de qualification, propre à chaque épreuve (voir A.2.1.) et défini pour chaque niveau.

• Régulièrement inscrits à la compétition concernée, leur club ayant acquitté les droits afférents à celle-ci.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits béta-bloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès. Ces mesures sont indépendantes de celles qui pourraient résulter de la procédure disciplinaire engagée en cas d'analyse positive suivant la recevabilité des justifications thérapeutiques éventuellement fournies. Pour chaque compétition, et en fonction du niveau de celle-ci, un représentant de la société de tir, du comité départemental, de la Ligue ou de la FFTir doit être désigné pour représenter les instances concernées lors des contrôles antidopage qui pourraient y être organisés.

Les participants s'engagent à utiliser des équipements (armes, munitions, optiques, accessoires, substances) correspondant aux normes spécifiques définies par les règlements nationaux et/ou internationaux pour l'épreuve et la catégorie d'âge concernées, et détenus en conformité avec la législation française en vigueur. Ils doivent être en mesure de présenter les pièces administratives de leurs équipements aux autorités compétentes (factures, autorisations de détention, certificats du banc d'épreuve et, par exemple, dans le cadre des Armes anciennes, les certificats d'expertises établis par un expert agréé auprès des tribunaux …).

Les dispositions prises par les règles générales des Fédérations Internationales concernant la dimension des logos des annonceurs sur les vêtements de tir ou les armes ainsi que les restrictions d'utilisation de certains équipements sont, sauf avis contraire de la Direction

Technique Nationale, applicables lors des compétitions organisées à tous niveaux dans le cadre de la gestion sportive.
Une tenue appropriée (voir paragraphe A.1.2. Code vestimentaire) devra être observée sur les pas de tir et lors des cérémonies de remise des médailles. Elle doit également permettre l'identification du club, de la ville ou de la région d'appartenance et de promouvoir l'image du tir auprès du grand public et des collectivités locales et territoriales. Ces dernières sont particulièrement intéressées par leur promotion.

La participation aux compétitions de la saison sportive entraine l'acceptation du traitement informatique des données pour figurer au palmarès de la compétition, afin de permettre la diffusion sur les sites web fédéraux et partenaires de la fédération, de leurs résultats avec la place, les noms, prénoms et association d'appartenance.

Les participants aux manifestations organisées par la FFTir et ses organes décentralisés sont susceptibles d'être photographiés ou filmés par des personnels mandatés par la FFTir. Sans contrevenir à l'article 9 du Code Civil, à la réglementation en vigueur, en acceptant sa participation à la compétition ou manifestation pour laquelle il est engagé, le licencié :

- Garantit ne pas être lié par une exclusivité quelconque relative à l'utilisation, la reproduction ou la diffusion de son image ou de son nom,

- Autorise librement et à titre gratuit, la FFTir au même titre que toutes personnes physiques ou morales auxquelles elle pourrait se substituer, notamment ses organes décentralisés, à le photographier et le filmer dans le cadre de l'événement sportif auquel il participe,

- Concède, à titre gratuit, le droit de reproduire, modifier et diffuser les photographies et films ainsi réalisées aux stricts objectifs d'information, de formation, de communication et de promotion du tir sportif et de loisir, à des fins non commerciales, sur tous les supports légaux, pour une durée de 5 ans (à compter du premier jour de la manifestation concernée) tacitement renouvelable.

En cas de désaccord avec ces dispositions, le licencié devra, 10 jours avant le début de toute manifestation (date officielle mentionnée sur le calendrier national) ou 10 jours avant la date de reconduction, envoyer au siège social de la FFTir (38, rue Brunel - 75017 PARIS) son refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Il pourra alors être identifié sur les lieux de pratique par un dossard de couleur différente à celle des autres participants.

A.1.2. Code vestimentaire

Il est de la responsabilité des compétiteurs d'être sur les stands de tir vêtus d'une manière appropriée à un événement Sportif. Tous les sports sont concernés par l'image qu'ils présentent au public et aux médias. Le tir doit grandir comme un sport qui se médiatise, les tireurs doivent donner une image positive de notre sport.

Pour remédier à cette situation et parvenir à un changement positif, le Comité Directeur prévoit les orientations suivantes sur les championnats de France :

Au niveau des échelons départementaux, régionaux et nationaux :

Tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriés pour les athlètes. Pour toutes les disciplines, les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.

Pour les disciplines ISSF : le port du jean bleu ou denim est interdit à tous les niveaux de la gestion sportive (y compris les étapes du circuit national ISSF). Concernant particulièrement les règles vestimentaires du pistolet et du plateau, l'objectif de la FFTir est de faire porter aux tireurs, dans les compétitions, des tenues sportives rappelant si possible l'appartenance à leur Club. Pour le cas spécifique des épreuves Mixte par équipe Pistolet 10 m, les tireurs concernés devront porter la même tenue (haut) lors de la phase qualificative et la phase finale.

Durant les compétitions les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

Pour les disciplines hors ISSF : Le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées. Les commissions sportives proposeront pour la saison 2018/2019 des « dress-code » spécifiques.

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer au match du championnat départemental, régional ou national.

Au niveau national pour l'ensemble des disciplines, sur le protocole et les podiums seront autorisés :

- Pantalon de survêtement ou pantalon en toile de couleur unie. Jeans interdits.
- Pour la partie haute du corps : tenue de club ou haut de survêtement.
- Chaussures de sport ou de ville obligatoires.
- Tongs et sandales interdites.
- Short de couleur unie, (longueur minimum et maximum réglementée).
- Jupe autorisée (longueur minimum et maximum réglementée).

Contrôle systématique de la tenue lors du contrôle des équipements ou de la licence.

Mise en place sur tous les championnats de France d'une chambre d'appel – seules les personnes portant une tenue respectant ce règlement seront appelées sur le podium.

A.1.3. Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition (par exemple les étapes des Circuits Nationaux) ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un tireur ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, **exceptionnellement et uniquement par écrit (mail ou courrier), demander une dérogation** pour être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre Ligue. Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site ITAC. Ces dérogations seront accordées :

- **À l'échelon départemental :** par le Responsable Compétition de son département (RCD) ou par le Président du comité départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

- **À l'échelon régional :** par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Le Responsable compétitions départemental (RCD) et le Responsable compétition Ligue (RCL) ont toutes latitudes à leur niveau de compétence pour accepter ou refuser les demandes éventuelles de dérogation.
Au niveau national, le Directeur Technique National a toute latitude pour accepter ou refuser les demandes dérogation.

Les demandes de dérogations sont obligatoires même pour les tireurs appartenant à une Ligue n'organisant pas une discipline.

Il est de la responsabilité du tireur de demander, au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation. Il transmettra, aussitôt, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son Département ou au RCL de sa Ligue.

Cas des tireurs convoqués par la Direction Technique Nationale (réunions, stages, compétitions…) aux mêmes dates que les échelons qualificatifs de leur département ou Ligue :
Pour être prise en compte, la dérogation devra être impérativement accompagnée d'un résultat, indispensable pour le classement du tireur au palmarès du Championnat Régional concerné. Les tireurs se verront attribuer par ordre de priorité les résultats obtenus :

- Lors de l'événement pour lequel ils ont été convoqués,
- Lors du championnat départemental concerné,
- Lors du championnat de France de l'année précédente.

Aucun autre résultat ne pourra être pris en considération.

Cas des tireurs faisant partie des collectifs nationaux de préparation ISSF (hors groupe Relève) :

En raison de leur planning de compétition internationale chargé, les tireurs inscrits sur la liste officielle des collectifs de préparation seront automatiquement qualifiés pour le championnat de France sans avoir à participer aux échelons qualificatifs s'ils en font la demande.
Cette qualification automatique s'appliquera pour l'épreuve dans laquelle ils sont intégrés au collectif et :

- Pour la saison 10 m : aux épreuves pistolet vitesse 10 m et standard 10 m pour les pistoliers et à l'Arbalète match 10 m pour les carabiniers
- Pour la saison 25/50 m : aux épreuves pour lesquelles les tireurs se seront engagées par écrit à participer en début de saison

Les quotas de qualification afficheront le nombre maximum de places disponibles sur le championnat de France. A ce chiffre, devra être enlevé le nombre de tireurs faisant partie des collectifs pour connaître les places accessibles à la qualification par le biais des échelons qualificatifs.

A.1.4. Catégories d'âges

Poussins	PF/PG	nés après le 31/12/10
Benjamins	BF/BG	nés entre le 01/01/09 et le 31/12/10
Minimes	MF/MG	nés entre le 01/01/07 et le 31/12/08
Cadets	CF/CG	nés entre le 01/01/04 et le 31/12/2006
Juniors	JF/JG	nés entre le 01/01/01 et le 31/12/03
D1 - S1	D1/S1	nés entre le 01/01/76 et le 31/12/00
D2 - S2	D2/S2	nés entre le 01/01/61 et le 31/12/75
D3 - S3	D3/S3	nés avant le 01/01/61

Voir catégories spécifiques Arbalète et TSV dans les règles spécifiques.

A.1.5. Surclassements

Les tireurs ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de la première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, **dans une épreuve donnée**, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions officielles fédérales.

Les possibilités de surclassements sont définies comme suit :

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.

- Dans toutes les épreuves de la discipline Ecoles de Tir, **le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.**

- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG (selon les épreuves – voir règles spécifiques). Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves (voir règles spécifiques).

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.

Dans le cadre d'un surclassement, volontaire ou obligatoire, le tireur mineur doit être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un certificat médical de surclassement délivré par un médecin qualifié en médecine du sport ou un médecin agréé par la FFTir. Pour les tireurs majeurs (filles ou garçons) la licence validée par un médecin attestant de l'aptitude à la compétition est suffisante (certificat médical autorisé).

A.1.6. Inscriptions

A.1.6.1. Inscriptions individuelles

Pour une épreuve donnée, un tireur ne peut concourir individuellement que dans une seule catégorie :

• Dans sa catégorie réelle (définie par la date de naissance),

• Dans une catégorie de surclassement, si celle-ci est imposée au sein d'une épreuve, et dans les limites précisées pour chaque discipline, détail dans le tableau des quotas et points (§D)

A.1.6.2. Inscriptions par équipe

Le palmarès par équipe existe dans toutes les disciplines et épreuves. Ces palmarès sont calculés lors des championnats de France individuels **uniquement à partir du moment où trois équipes complètes, dans une catégorie donnée, sont engagées**. Les règles propres à chaque discipline sont définies dans les parties spécifiques. Pour chaque catégorie concernée, l'équipe est composée de trois tireurs au minimum (deux tireurs dans les épreuves Para-tir - quatre dans certaines épreuves armes anciennes), qualifiés et classés individuellement dans l'épreuve, sauf pour les disciplines et épreuves où un classement par équipe différent est établi et pour l'épreuve Double-trap (voir règles spécifiques Plateau). Pour les Ecoles de tir, les équipes mixtes sont autorisées dans chaque catégorie Poussin, Benjamin et Minime. Un Club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve et catégorie. Cette inscription se fait à l'aide des documents administratifs fournis par la FFTir dans les délais fixés.

Rappel : Ce sont les clubs qui donnent à la FFTir les noms des tireurs composant l'équipe avant la compétition et non la FFTir qui prend en compte les trois meilleurs scores des tireurs du club pour le classement par équipe.

A.1.7. Cas Particuliers

A.1.7.1. Étrangers

Les étrangers licenciés à la FFTir qui participent aux différents échelons verront leurs résultats apparaître sur le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils recevront le cas échéant une médaille correspondant à leur performance, mais ne pourront revendiquer un quelconque titre ni une sélection en Equipe de France. Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère, licencié à la FFTir, peut faire partie d'une équipe.

Rappel :
Dans le cadre des disciplines à quota, pour l'édification du palmarès national des championnats régionaux, les étrangers seront considérés comme tous les autres tireurs.

Déroulement des finales comportant un tireur ET

Tout étranger s'il veut participer à un échelon qualificatif ou à un championnat de France devra être en possession d'une licence fédérale à jour. La seule exception à cette règle sera le cas d'un double classement lors du championnat de France (classement championnat de France et classement international – ex : TSV)

Accès aux finales :

Le nouveau format des finales ISSF et IAU par élimination nécessite de préciser que les tireurs étrangers ne pourront pas accéder aux finales.

A.1.7.2. Tireurs handicapés Physiques

Le ministère en charge des sports a donné à la Fédération Française de Tir par arrêté du 31 décembre 2016 la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport pour organiser l'activité Para-tir jusqu'au 31 décembre 2020.

En conséquence, les tireurs en situation de handicap n'ont plus besoin de prendre une licence à la FFH pour participer aux compétitions de tir organisées par la FFTir et ses organes déconcentrés (département et Ligue) sauf cas particuliers des participants à la coupe de France Jeunes Para-Tir (voir règles spécifiques).

"Pour les compétiteurs qui ont besoin d'un assistant de chargement sur le pas de tir lors de leurs épreuves (tireurs classifiés SH2 ou VI), l'assistant devra se présenter au contrôle des équipements pour récupérer un dossard spécifique lié au tireur qu'il assiste. **Il doit pour cela soit être licencié à la Fédération Française de Tir, soit s'identifier (Nom, prénom, adresse et téléphone) pour une question d'assurance."**

Pour les épreuves WSPS et Jeunes Para-tir :

Voir règles spécifiques (§B.11.)

A.1.7.3. Hors Match

L'inscription hors match HM permet de figurer au palmarès à la place déterminée par le score, mais interdit la délivrance d'une récompense ou d'un titre (problèmes médicaux, participation avec dérogation de lieu pour obtenir une qualification…). Cette inscription concerne également les tireurs non qualifiés au championnat de France qui tirent leur épreuve pratique du Brevet professionnel ou du Brevet Fédéral. Ils ne pourront pas participer au classement par équipe.

A.1.8. Records

Les records, tant en individuel que par équipe, ne peuvent être homologués que si un classement officiel est établi. Les records de France individuels et par équipe peuvent être établis dans les catégories officielles au niveau international de toutes les épreuves gérées par la FFTir. Cependant, pour promouvoir les catégories jeunes, des records de France sont établis dans les catégories de PF à CG.

Un tireur classé dans sa catégorie réelle peut établir et battre un record de France dans la (les) catégorie (s) d'âge supérieure (s) sous réserve que le programme des épreuves soit identique. Un tireur surclassé peut établir et battre un record de France soit :

- Dans sa catégorie réelle,
- Dans sa catégorie de surclassement,
- Dans les deux.

Les records de France, pour être homologués, ne peuvent être réalisés :

- à l'échelon national qu'aux :
  - Championnats de France,
  - Sélections Nationales.

- à l'échelon international que dans le cadre des équipes de France sélectionnées par la FFTir.

La liste des records de France est disponible sur le site internet fédéral et est mise à jour régulièrement.

A.1.9. Mutations

L'article 9 du règlement intérieur décrit la procédure à suivre pour demander une mutation en cours de saison ainsi que les conditions de validité d'une telle demande.

Ce texte sous-entend que la mutation n'est autorisée, en cours de saison sportive, que si le tireur n'a participé à aucune compétition inscrite au calendrier de la Gestion sportive. Par « saison sportive », on entend la période de l'exercice fédéral qui commence le 1er septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante. **Une exception sera faite si le président du club quitté ne s'oppose pas à cette mutation**. Dans ce cas elle pourra être acceptée même si le tireur concerné a déjà tiré un échelon qualificatif dans une discipline.

Toutefois, les compétitions nationales de la Section Compétition organisées après le 1er septembre (exemple : championnat de France 300 m) et rattachées, sur le plan sportif, à la saison précédente seront considérées, au plan des mutations, comme faisant partie de la saison antérieure.

La mutation ne devient effective que lorsque le Président de la société de tir quittée a fait suivre au nouveau Président les documents administratifs et sportifs concernant l'intéressé, ou, en l'absence de transfert de ce dossier, 15 jours après l'envoi de la lettre recommandée de démission au Président de la société quittée. Il est donc indispensable que la procédure de mutation soit enregistrée **par le système ITAC** au minimum un mois avant la date de la 1re compétition officielle des épreuves qualificatives de la Gestion sportive à laquelle souhaite participer l'intéressé.

A.1.10. Podiums

En cas de refus de monter sur le podium ou de manifestation hostile envers l'organisation, la disqualification du tireur sera prononcée et le classement sera modifié en conséquence.
Si la personne est excusée au moment de la remise des médailles, elle peut se faire représenter par une personne qui restera au pied du podium pour prendre sa médaille.

Si le tireur n'est pas excusé, la médaille ne sera ni distribuée, ni envoyée. Il en va de même pour les podiums par équipe.

Tenue sur les podiums : voir A.1.2. Code vestimentaire

A.2. ORGANISATION

Conformément aux différents articles du Titre V du Règlement Intérieur de la FFTir (Organisation des Compétitions), l'organisation du tir sportif est définie comme suit :

A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France

DISCIPLINES	PRINCIPES DE QUALIFICATION	ÉCHELONS QUALIFICATIFS
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX QUALIFICATIFS EN 1 OU 2 FOIS (Point minimum à réaliser)	CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX OU INTERDÉPARTEMANTAUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
BENCH-REST	PARTICIPATION À UN MATCH REFERENCÉ	MATCHS DE QUALIFICATION
RIMFIRE	QUALIFICATION DES 36 MEILLEURS DU CLASSEMENT NATIONAL	MATCHS QUALIFICATIFS DU CIRCUIT NATIONAL
ARBALÈTE MATCH 30M	1 ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
ÉCOLES DE TIR PLATEAU **PLATEAU**	RÉGIONAUX OBLIGATOIRES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
CARABINE 300 M	1 ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
TIR SPORTIF DE VITESSE	PARTICIPATION À UNE ÉPREUVE DU CIRCUIT NATIONAL	MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL
JEUNES PARA-TIR	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
PARA-TIR	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS REGIONAUX
10 MÈTRES **25-50 MÈTRES** **ARBALÈTE FIELD 18M** **ARBALÈTE FIELD IR900** **ÉCOLES DE TIR CIBLE** **CIBLE MOBILE** **TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES** **ARMES ANCIENNES**	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

A.2.1.1. Principe de qualification par quota

Le principe de qualification aux épreuves des disciplines suivantes 10 m, 25-50-300 m, Écoles de tir 10 m, TAR, Rimfire, Carabine 22 hunter, Arbalète field 18m et Arbalète field IR900, Armes anciennes et Para-tir, s'effectue par un système de quota.

Un nombre de places a été déterminé en fonction de chaque catégorie. Il est obtenu en classant les tireurs à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors :
- Du championnat régional
- Du match de qualification
- Des matchs qualificatifs du circuit national Rimfire
- Du match validé par la DTN dans le cadre d'une dérogation (voir A.1.3.)

Les tireurs ex-aequo seront départagés selon la méthode des barrages dans le respect des règles en vigueur des fédérations internationales, sauf pour les disciplines ISSF se tirant sur cible papier : le barrage au nombre de mouches sera remplacé par celui de la dernière série.

Ainsi, pour les départements et les Ligues qui organiseront certaines épreuves sur cibles électroniques, ils devront impérativement appliquer le règlement des barrages correspondant aux cibles papier afin de préserver l'équité.

Le classement sera établi avec les palmarès nationaux des championnats régionaux par épreuve et catégorie. Le nombre de tireurs qualifiés dans chaque épreuve et catégorie est précisé dans les tableaux spécifiques à chaque discipline (voir annexe tableaux).

A.2.1.2. Autres principes de qualification

Les seules épreuves concernées sont :
- Le Bench-rest
- Le Plateau (adultes et Écoles de tir)
- La Silhouette métallique
- Le TSV
- La coupe de France Jeunes Para-tir

Voir Règles spécifiques, principes et barèmes pour chaque discipline.

A.2.2. Organisation des échelons qualificatifs

Le Responsable Compétition Ligue, sous couvert du Conseiller Technique Régional lorsqu'il y en a un dans la Ligue, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale.

Conformément au Titre V du Règlement Intérieur de la FFTir (Organisation des Compétitions), article 42, *« les comités départementaux et les Ligues ont vocation à organiser les compétitions à leur échelon dans toutes les disciplines en fonction des directives de la Direction Technique Nationale. Le déroulement des épreuves devra être entièrement conforme aux dispositions définies dans le Règlement Gestion sportive et aux règlements sportifs spécifiques à celles-ci. L'organisation ne pourra y apporter aucune modification sans accord préalable de la Direction Technique Nationale».*

Des aménagements quant à l'application du règlement de la Gestion sportive sont possibles lorsque, notamment, les installations ou stands n'existent pas dans un département ou dans une Ligue. Les dérogations sont données par le Directeur Technique National.

A.2.3. Programme

À tous les niveaux de la Gestion sportive, les tireurs effectuent un tir complet conforme aux différents règlements internationaux, nationaux et aux règles spécifiques à chaque épreuve :

- Ce tir doit correspondre au programme des championnats de France.
- Des « finales » peuvent être organisées dans certaines épreuves. Les titres seront alors décernés à l'addition des résultats du match classique et de la finale. Seul comptera pour une qualification en vue des championnats ultérieurs le total obtenu au match classique avant finale.

Au championnat de France, en fonction du nombre de participants de la même catégorie inscrits dans une épreuve, plusieurs séries pourront être organisées. Dans ce cas, pour les épreuves comprenant une finale, la sélection des finalistes sera effectuée à partir du classement général établi à l'issue des résultats des différentes séries. Pour les épreuves ne comprenant pas de finale, le palmarès sera établi à partir du classement général effectué avec les résultats des différentes séries.

A.2.4. Calendrier

Les dates et lieux des championnats de France et des sélections nationales, ainsi que les dates limites d'organisation des championnats régionaux ou matchs de qualifications sont fixés par la FFTir (voir calendrier). Le cas échéant, des modifications peuvent y être apportées. Dans ce cas, le calendrier réactualisé sera diffusé dans les organes de communication de la FFTir.

Les nouvelles modalités de qualification mises en place (quota) nécessitent le respect le plus strict des dates limites, d'organisation de tous les échelons qualificatifs, fixées par la FFTir et notamment celles des championnats régionaux. Ces directives doivent être impérativement suivies (voir calendrier) et aucune dérogation ne sera accordée.

Dans le cadre ainsi déterminé, les Ligues ont toute latitude pour établir leur calendrier et déterminer les dates d'organisation des championnats départementaux ou d'en fixer les dates limites. Elles doivent envoyer ces informations à la FFTir avant le début de tout championnat.

A.2.5. Arbitrage

A.2.5.1. Site d'accueil

Pour les installations temporaires :
Les lieux temporaires recevant l'organisation des échelons qualificatifs doivent être conformes aux normes sportives de chaque discipline. Le jury constitué lors de ces manifestations doivent s'assurer de cette conformité sportive et dresser un PV de

conformité à afficher sur le lieu du championnat. A cet effet les jurys d'homologation des installations sur les différents échelons doivent faire part de leurs remarques pendant le montage des installations afin que les organisateurs aient le temps de procéder aux modifications qui s'avèreraient nécessaires.

Pour les stands de tir :
Si les compétitions se déroulent sur un stand de tir, celui-ci doit avoir reçu l'homologation fédérale.

Equipement en cible électronique : en plus des marques et matériels certifiées par l'ISSF pour le calcul de la validité des scores, la FFTir autorise la prise en compte des résultats obtenus sur les cibles de marque Sport Quantum pour les championnats départementaux et régionaux ainsi que les étapes du circuit national, uniquement dans les épreuves 10 m.

A.2.5.2. Organisation

Les règles d'arbitrage, conformément aux règlements officiels, sont celles définies par la FFTir à la date de la manifestation.

Les modifications éventuelles du règlement ISSF ne pourront s'appliquer de manière totale ou partielle en France qu'à compter du 1er septembre 2019.

Rappel sur le décompte des points des disciplines ISSF :

Pour l'épreuve carabine 10 m, les points sont comptés pour les échelons régionaux et départementaux ainsi que pour le circuit national, au dixième et ce pour toutes les catégories.

Pour l'épreuve carabine 60 balles couché 50 m, les points seront comptés pour l'échelon régional, départemental et pour le circuit national au dixième **pour toutes les catégories.**

Dans le but d'uniformiser la présentation des plans de tir pour les compétitions ISSF, c'est l'heure du 1er coup de match (et non l'heure de début de la période de préparation et d'essai) qui sera affichée sur ceux-ci dorénavant et à tous les niveaux qualificatifs.

Les compétitions régionales sont organisées en coordination avec le Responsable Compétition Ligue et le CTR ou le CTN faisant fonction de CTIR lorsque la Ligue en possède un et, dans la mesure du possible, d'un membre de la CNS pour les matchs de qualification.

• Championnats départementaux
L'arbitrage est organisé par la Commission Départementale d'Arbitrage. Elle s'assure le concours d'au moins un arbitre national désigné obligatoirement par la Ligue.

• Championnats régionaux
L'arbitrage est organisé par la Commission Régionale d'Arbitrage. Elle s'assure dans la mesure du possible, le concours d'au moins un arbitre national.

• Matchs de qualification
L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage. Elle s'assure le concours dans la mesure du possible d'un Membre de la CNS.

• Championnat de France et sélections nationales
L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale.

A.2.5.3. Vérifications des Résultats

• Pour les disciplines « Cible » :
Au niveau national, s'il y a contestation du résultat, le tireur aura accès à ses cartons uniquement s'il pose une réclamation. En revanche, au niveau départemental et régional, les comités départementaux et les Ligues ont toute latitude pour en autoriser l'accès.

Lors des tirs sur cibles électroniques, le tireur peut, à sa demande, disposer de la bande de résultats dès la fin du délai de réclamation.

• Pour les disciplines Plateau, Silhouette métallique, T.S.V. et Arbalète field :
À tous les niveaux des échelons qualificatifs, à la fin de chaque planche (ou série), le tireur peut vérifier la transcription de son résultat. Il signe la fiche de contrôle.

Rappel :
Les résultats indiqués sur les fiches d'engagement au championnat de France sont visés impérativement par le Responsable Compétition Ligue ou son représentant.

A.2.6. Récompenses

Les comités départementaux et les Ligues ont toute latitude pour l'attribution des récompenses lors des championnats organisés à leur échelon.

A.2.7. Palmarès

Les palmarès des championnats organisés devront porter obligatoirement les mentions suivantes :

- Échelon qualificatif concerné,
- Nom du stand,
- Nom du département ou de la Ligue organisatrice,
- Dates et lieu de la compétition,
- Épreuve et catégorie,
- Numéro de licence des tireurs,
- Niveaux qualificatifs si nécessaires.
- Responsable de l'officialisation des palmarès.

Dans le cadre des disciplines pour lesquelles la qualification dépend des quotas de participants (10 m, 25-50-300 m, Ecoles de Tir 10 m, Arbalète field, TAR et TSV), le palmarès doit correspondre très exactement au format nécessaire à l'exploitation rapide des données par l'OCC-FFTir.

A.3. CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX OU DÉPARTEMENTAUX

A.3.1. Qualification

L'accès aux championnats départementaux ou interdépartementaux est libre. Cette participation est obligatoire, dans certaines disciplines (voir A.2.1 Principes de qualification aux championnats de France).

A.3.2. Buts

Délivrer le titre de champion départemental individuel et par équipe dans chaque épreuve et catégorie prévues.

Qualifier pour les championnats régionaux.

Qualifier directement pour les championnats de France les tireurs ayant réalisé le minimum à faire 1 fois (sous réserve de participation au championnat régional).

Permettre aux tireurs de réaliser le minimum à faire 2 fois leur autorisant une qualification ultérieure au championnat de France, sous réserve de confirmation au cours de l'échelon régional.

Les fiches d'engagement pour les championnats de France ne seront remises aux tireurs qui se seraient qualifiés en 1 fois lors du championnat départemental qu'à l'issue du championnat régional.

A.3.3. Résultats

Le comité départemental organisateur de la compétition envoie, dans les 5 jours qui suivent, le palmarès aux comités départementaux ayant éventuellement participé, au Responsable Compétition Ligue.

A.4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

A.4.1. Qualification

Pour chaque épreuve et catégorie données, les Ligues fixeront des points d'accès obligatoirement inférieurs d'au moins 5 points à ceux fixés pour la qualification à faire en 2 fois, lorsqu'ils existent, pour l'accès aux championnats de France.
Les Ligues peuvent, si elles le souhaitent, utiliser le principe des quotas de places dans le cadre de l'accès au championnat régional (voir A.2.1.1.).
Ou encore, autoriser aux tireurs l'accès libre aux championnats régionaux, à condition qu'ils aient participé au championnat départemental.
La participation aux championnats régionaux est obligatoire, sauf pour les disciplines Bench-rest, Rimfire et Tir sportif de vitesse, dont les principes de qualification sont différents.

A.4.2. Buts

Délivrer le titre de champion régional individuel et par équipe dans chaque épreuve et catégorie prévues.

Qualifier directement pour les championnats de France les tireurs ayant participé au championnat régional ou réalisé :

- Le point minimum à faire 1 fois,
- Le point minimum à faire 2 fois, déjà obtenu une première fois lors des championnats départementaux,
- Un résultat leur permettant d'être sélectionné dans le cadre des quotas de participation.

A.4.3. Résultats

À l'issue de la compétition, le Responsable Compétition Ligue envoie le palmarès des championnats à l'OCC-FFTir avant la date limite (voir calendrier). Ce palmarès envoyé sous forme de fichier « ISIS » doit correspondre au format informatique défini par la FFTir et particulièrement dans le cas des disciplines à quota où le classement des tireurs permet ou non leur qualification et le cas échéant :

- Donne aux tireurs qualifiés que ce soit lors de l'échelon départemental ou de l'échelon régional, après y avoir apposé sa signature et son tampon, la fiche d'engagement aux championnats de France en individuel et par équipe, en y inscrivant le nombre d'épreuves dans lesquelles le tireur est qualifié et souhaite concourir et les résultats correspondants obtenus lors des championnats départementaux et régionaux.

A.5. MATCHS DE QUALIFICATION BENCH-REST

La liste officielle des matchs de qualification aux championnats de France est définie dans les règles spécifiques de la discipline en début de saison sur proposition de la CNS Bench-rest à la Direction Technique National et sera diffusée dans les organes de communication de la FFTir.

A.5.1. Qualification

L'accès aux matchs de qualification est libre.

A.5.2. Buts

Constituer un des tirs de classement pour :

- Le championnat régional,
- La qualification aux championnats de France,
- La composition des équipes de France

A.5.3. Résultats et fiches d'engagements

À l'issue de chaque match de qualification et sous couvert du Responsable Compétition Ligue, le Président de la CNS ou son représentant envoie le palmarès :

- À l'OCC-FFTir avant la date limite (voir calendrier sur le site internet de la FFTir),
- Aux Responsables Compétition Ligues concernées.

À l'issue de tous les matches de qualification il donne, sous couvert du Responsable Compétition Ligue, aux tireurs présents et qualifiés après y avoir apposé sa signature, la fiche d'engagement aux championnats de France en individuel et par équipe, en y inscrivant le nombre d'épreuves dans lesquelles le tireur est qualifié et souhaite concourir, et le classement obtenu.

A.6. MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL TSV

La liste officielle des matchs du circuit national TSV qualificatifs aux championnats de France, est définie en début de saison par la CNS Tir sportif de vitesse. Elle est diffusée dans les organes de communication de la FFTir.

A.6.1. Qualification

L'accès aux matchs du circuit national est libre et s'effectue sous couvert des responsables TSV et Présidents des clubs habilités pour cette discipline.

A.6.2. Buts

- Constituer un classement sur ces matchs
- Permettre l'accès aux championnats de France.

A.6.3. Résultats et inscriptions

À l'issue de chaque match du circuit, le responsable de l'organisation envoie le palmarès :

- À l'OCC-FFTir avant la date limite (voir calendrier sur le site internet de la FFTir),
- Aux Présidents des clubs habilités pour le TSV.
- A tous les RCL par le biais du service OCC.

À l'issue de tous les matchs du circuit, les tireurs ayant participé à au moins un match, peuvent s'inscrire aux championnats de France.
Les tireurs s'inscrivent directement à ceux-ci sur le site internet dédié.

A.7. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A.7.1. Qualification

La qualification d'office aux championnats de France ne peut être accordée, pour motif exceptionnel, que sur dérogation du Directeur Technique National. Les modalités de qualification sont définies pour chaque épreuve.

A.7.2. Inscriptions individuelles et par équipe – Disciplines sans Quotas

Pour la saison 2019/2020, les inscriptions pour le championnat de France dans ces disciplines, pour les tireurs ayant réalisés les points de qualification, se feront par le biais du système de fiches d'engagement disponibles sur le site internet fédéral.

Les fiches d'engagement seront distribuées aux tireurs qualifiés individuellement à l'issue, soit :
• Des championnats régionaux Silhouettes métalliques
• Des matchs de qualification pour le Bench-rest

Elles doivent être envoyées, dûment complétées à l'OCC-FFTir avant la date limite. (Voir calendrier sur le site internet de la FFTir). Toute réception hors délai entraînera la nullité des engagements tant en individuel que par équipe. **La FFTir publie sur son site internet la liste définitive des qualifiés et confirme par mail, aux clubs, la liste des tireurs qualifiés.**

Des épreuves Para-tir seront en accès open pour les championnats de France :

- PT1, PT2 et PT3 (Plateau)

Equipe : Les compositions d'équipe doivent être communiquées aux services de la FFTir par le biais de la fiche d'engagement type disponible sur le site internet fédéral. Les modifications liées à la composition des équipes peuvent se faire sur place jusqu'à la veille du jour de tir de l'épreuve et de la catégorie concernées.

A.7.3. Inscription individuelle et par équipe – Disciplines à Quota de places et disciplines Plateau :

L'inscription individuelle pour le championnat de France dans ces disciplines, pour les tireurs étant qualifiés par le système de quotas de qualification, est validée par le président du club via l'interface ITAC, y compris pour les tireurs Para-tir. Les présidents de club peuvent consulter les modalités pratiques d'inscription sur le site internet fédéral.

À l'issue des Championnats régionaux, la FFTir établit le classement des tireurs par épreuve et catégories concernées (palmarès national des championnats régionaux - voir A.2.1.1.) et publie **les listes des tireurs qualifiés sur le site internet de la FFTir avec la date limite de validation des listes d'inscription par chaque club sur l'interface ITAC.**

A la date limite, la FFTir publie sur son site internet la liste définitive des qualifiés et en informe par mail les correspondants de club (référencés sur ITAC) par le biais de la confirmation d'engagement et de la facture.

Les compositions d'équipe doivent être communiquées aux services de la FFTir par le biais de la fiche d'engagement type disponible sur le site internet fédéral. Les modifications liées à la composition des équipes peuvent se faire sur place avant qu'un des membres de l'équipe n'ait commencé son tir.

A.7.4. Buts

Selon l'épreuve et la catégorie concernées :

- Délivrer le titre de champion de France individuel et par équipe
- Constituer le cas échéant, un tir de sélection nationale
- Permettre, dans les catégories et disciplines concernées, aux meilleurs tireurs du classement d'accéder aux sélections nationales
- Constituer pour certaines disciplines l'un des tirs permettant aux tireurs de figurer au classement national

A.7.5. Résultats

Les palmarès sont établis par la Direction Technique Nationale, service OCC-FFTir, et diffusés dans les organes de communication de la FFTir.

A.7.6. Récompenses

Au cours des championnats de France, des récompenses sont décernées dans toutes les épreuves et catégories prévues. Un tireur ayant obtenu une médaille, en individuel ou par équipe, doit être présent, en tenue appropriée à la cérémonie de remise des prix. En cas de force majeure justifiant son absence, la médaille pourra, lors de la cérémonie, être remise à un représentant de son club, de son département ou de sa Ligue.

A.7.6.1. Classement individuel

1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze pour les trois premiers en fonction de la place obtenue et 1 diplôme pour chaque tireur classé dans les six premiers, ou pour les finalistes dans les épreuves pour lesquelles une finale est organisée. Les tireurs classés de la 4e à la 6e place (ou 8e pour les épreuves avec finale) ne seront plus appelés au podium. Les diplômes seront envoyés par email aux clubs sur demande.

Une remise de médailles sera effectuée à la condition qu'un minimum de 3 tireurs participent à la l'épreuve/catégorie dans laquelle ils se sont engagés. Si moins de 3 tireurs, pas de titre, pas de médaille.

A.7.6.2. Classement par équipe

Lors des championnats de France individuels chaque membre d'une équipe de club recevra selon la place obtenue, 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze, et 1 diplôme pour chacun des 3 premiers Clubs. Ces diplômes seront envoyés par email aux clubs sur demande.

Une remise de médailles ne sera effectuée qu'à la condition qu'un minimum de 3 équipes soient inscrites dans l'épreuve/catégorie concernée. Si une de ces équipes devait être incomplètes lors du championnat de France, le classement sera effectué et la remise des médailles faite.

Si moins de 3 équipes : pas de classement, pas de titre, pas de médaille.

A.7.7. Match Mixte par équipe

L'ISSF a mis en place une nouvelle épreuve au niveau international appelé Match Mixte par Equipe. La FFTir a décidé d'instaurer cette nouvelle épreuve au pistolet et à la carabine 10 m, à la Fosse Olympique et au Skeet Olympique pour la saison 2019/2020, uniquement au niveau national.
Détail d'organisation de ces épreuves mixtes par équipe dans les règles spécifique Pistolet, Carabine et Plateau.



B. RÈGLES SPÉCIFIQUES



B.1. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARBALÈTE MATCH & FIELD

B.1.1. Participation

B.1.1.1. Programme individuel

Catégorie spécifique Arbalète field : Vétérans Arbalète, VA, nés avant le 01/01/66.

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

107 - Arbalète match 10 m : JG, D1, et S1.
030 - Arbalète match 30 mètres : S1.
025 - Arbalète field 18 m : CG, JG, D1, S1 et VA
900 - Arbalète field 2 x IR 900 : CG, JG, D1, S1 et VA

B.1.1.2. Équipes

Classement par équipe établi pour toutes les épreuves Arbalète field et Arbalète match.

B.1.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes, tableaux des points de qualification (épreuves 30 m) et tableaux des quotas de participation (épreuves 10 m,18 m et IR900) (§D). Les différents échelons de la Gestion sportive et le Championnat de France se tireront dans les catégories prévues dans la Gestion sportive.
Arbalète Match 30 m : à partir de la saison 2020/2021, l'échelon départemental est supprimé. Le championnat régional est en accès open.

Les championnats régionaux et départementaux Arbalète 18 m se feront **impérativement** à 18 m sur la cible trispot 18 m.

Finales :

- Arbalète match 10 m : JG, D1 et S1.
- Arbalète match 30 m : S1.

B.2. RÈGLES SPÉCIFIQUES CARABINE 10, 50 & 300 M ET CIBLE MOBILE 10 & 50 M

B.2.1. Participation

B.2.1.1. Programme individuel

Rappel programme de tir des épreuves Carabine 10 m suite à l'évolution du règlement ISSF :

- Tir sur 60 coups pour les CG, CF, JF, JG, D1, D2, S1, S2 et S3
- Tir sur 40 coups pour les D3

Rappel :

- **Les CG et CF tirent l'épreuve 3 positions à 50 m sur un format de 3x40 coups.**
- **L'épreuve carabine 3x20 standard 300 m ne sera plus au programme des championnats de France.**

L'épreuve 60 balles couché à 50 m est comptabilisée au dixième à tous les échelons, dans toutes les catégories.

Exception possible pour les championnats départementaux : Il est convenu que les Ligues peuvent décider de faire tirer leurs championnats départementaux au point entier, pour cette épreuve, mais dans cas l'ensemble des départements de la Ligue doit mettre en place ce dispositif de comptage. Les modalités de tir doivent être les mêmes (1/10^{e} ou point entier) pour tous les départements de la Ligue.

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

104 - Carabine 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3.
501 - Carabine 60 balles couché 50 m : MF, MG, CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3.
502 - Carabine 3 x 20 50 m : S2, MG
503 - Carabine 3 x 40 50 m : CG, CF, JF, JG, D1, S1.
300 - 60 balles couché 300 m :JG, D1, S1, S2, S3
302 - Carabine 3 x 20 sport 300 m : S2
303 - Carabine 3 x 40 300 m : S1, D1
109 - Cible mobile 10 m (30 + 30 coups) : JG, S1, S2, D1
110 - Cible mobile mixte 10 m (20 + 20 coups) : JG, S1, S2, D1
505 - Cible mobile 50 m (30 + 30 coups) : JG, S1, S2
506 - Cible mobile mixte 50 m : JG, S1, S2

Toutes les armes mentionnées dans le tableau ci-dessous doivent correspondre aux normes spécifiques définies par les règlements internationaux pour les épreuves 300 m dans les catégories concernées.

ÉPREUVES 300 m			
CATÉGORIE	**60 balles couché**	**3 x 20**	**3 x 40**
JG	Libre		
D1*	Sport ou Libre		Libre
S1	Libre		Libre
S2	Libre	Libre	
S3	Libre		

- *Les D1 peuvent tirer avec une carabine « Libre » ou « Sport » au niveau national.*
- *Au niveau international, ces deux épreuves se tirent avec des armes "Sport".*

B.2.1.2. Équipes

Classement par équipe établi pour toutes les épreuves Carabine et Cible mobile.

B.2.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes et tableaux des quotas de participation (épreuves 10 et 50 et 300 mètres et Cible Mobile) (§D).

B.2.2.1. Carabine 10 et 50 m

Sur le championnat de France 50 m, si le nombre de tireurs qualifiés dans une catégorie est supérieur au nombre de places disponible dans une série de tir, deux éliminatoires seront organisés. Le règlement ISSF servira à déterminer les qualifiés pour le match final. qui sera suivi d'une finale éventuelle.
L'épreuve carabine 3 x 20 à 50 m ne peut, en aucun cas, être organisée conjointement avec l'épreuve carabine 60 balles couché.

Finales :

- Carabine 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, et S1.
- Carabine 3 x 40 50 m : JF, JG, D1 et S1.

B.2.2.2. Carabine Mixte 10 m

Cette épreuve par équipe mixte se déroule en deux phases lors du championnat de France 10 m :

- Un match de qualification en **30 coups** par tireur (60 coups au total de l'équipe)
- Puis une phase finale éliminatoire

Le détail des modalités de tir est consultable sur le site internet fédéral.

Catégories et composition d'équipe

Chaque équipe doit respecter la mixité.
2 catégories sont au programme de la compétition :

- **Catégorie jeune : pour les tireurs des catégories CF, CG, JF et JG (surclassement des MF et MG interdit).**
- **Catégorie Adulte : pour les tireurs des catégories S1, D1, S2, D2, S3 et D3.**

Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.
Une équipe peut être composée de deux tireurs inscrits sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports.

Qualification pour le championnat de France

Chaque club peut engager 2 équipes dans chacune des catégories au programme.
La qualification pour le championnat de France se déroule selon les modalités suivantes :

- Le club communique au RCL de sa ligue, la ou les fiches d'inscription pour le tour régional qualificatif avant le 1er jour du championnat régional. Les 30 1ers coups de match du championnat régional individuel sont pris en compte comme score pour chaque tireur membre de l'équipe identifiée. **Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie de cette équipe.** Les athlètes bénéficiant d'une dérogation pour qualification directe pour le championnat de France individuel par le biais de leur appartenance à un collectif ne pourront être intégrés à une équipe sur le niveau régional. Un tireur qui tirerait sur une autre ligue que sa ligue d'appartenance ou qui ferait valider un match en compétition internationale peut être intégré à l'équipe.

- A l'issue de ce tour régional, les résultats des équipes sont communiqués par les RCL à la FFTir qui établit un classement. Les 42 premières équipes de chaque catégorie sont qualifiées pour l'épreuve mixte du championnat de France.

La composition des équipes peut être modifiée entre la phase de qualification régionale et le championnat de France. Pour faire partie d'une équipe, il n'est pas nécessaire d'être qualifié pour le championnat de France en individuel.

B.2.2.3. Carabine 300 m

Dans l'épreuve carabine 60 balles couché à 300 m et pour toutes les catégories, pour être qualifié au championnat de France, il faut entrer dans les quotas lors des championnats régionaux. Il est rappelé aux départements et Ligues qui organisent leurs championnats sur des installations de tir à 200 m que la cible à utiliser est la cible « C200/300 » qui est l'exacte reproduction de la cible C300 à 200 m.
Pour les épreuves carabine 3 positions 300 m (3 x 20 et 3 x 40), l'accès direct est possible **dans la limite des places disponibles** à condition que le tireur concerné ait participé dans ces mêmes épreuves aux championnats de France 50 m de la saison sportive en cours et sous réserve d'être qualifié dans une autre épreuve 300 m.
A partir de la saison 2020/2021, l'échelon départemental est supprimé. Le championnat régional est en accès open.

L'épreuve ISR, habituellement tirée lors du championnat de France TAR, sera organisée en 2021, dans le cadre du championnat de France 300 m. Pour cette saison 2020/2021, l'accès à ce championnat se fera de manière open sous réserve d'avoir été qualifié au championnat de France TAR 2021 dans une épreuve tirée à 200 m. Pour la saison 2021/2022, des quotas de qualifications et des championnats régionaux seront mis en place.

B.2.2.4. Cible mobile

Pour les catégories juniors filles, elles doivent se surclasser en dames ou en juniors garçons dés les départementaux.

Finales : Cible mobile 10 m - Medal match : JG, D1, et S1

B.2.3. Coupe de France des clubs à 300 m

B.2.3.1. Participation - Composition des équipes de clubs

Les équipes sont composées de deux tireurs, avec au minimum un tireur "Dame" ou "Jeune" (Cadet ou Junior de moins de 20 ans). Tous les surclassements prévus par les règles générales (§A) sont autorisés. Chaque club ne peut engager que deux équipes maximum. Le club transmettra la composition de son équipe à la FFTir par email à l'adresse occ-fftir@fftir.org au moins un mois avant le début du championnat de France.

B.2.3.2 Déroulement

Elle sera organisée lors du championnat de France 300 m. Les clubs doivent inscrire leurs équipes par le biais de la fiche d'inscription disponible sur le site internet fédéral.
La compétition se déroule en 2 parties :

- La première en match de qualification 40 cartouches pour chaque tireur
- Une phase finale pour les 8 premières équipes

Une même équipe tire sur un même poste. Pour le premier tireur 15 minutes de préparation. Puis début du match – 1h45 pour les 2 tireurs, essais en début de match. Quand le 1er tireur a tiré ses 40 coups il laisse sa place à son co-équipier qui fait ses essais et enchaine sur ses 40 coups de match. A l'issue du match de qualification une finale pour les 8 premières équipes (16 tireurs) est organisée.

Déroulement de la finale :

Les points de finale se font en additionnant les points des 2 tireurs de l'équipe. Le comptage s'effectue au 1/10e. Présentation dans la chambre d'appel 30 minutes avant le 1er tir de la finale puis 13 minutes d'installation - Début des 5 minutes de préparation et essais, puis 30 secondes de pause pour la présentation des équipes.

1re série de 3 balles en 120 secondes puis 2e série de 3 balles en 120 secondes se tirant en 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.

- Après 8 tirs la dernière équipe se classe 8e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 10 tirs la dernière équipe se classe 7e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 12 tirs la dernière équipe se classe 6e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 14 tirs la dernière équipe se classe 5e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 16 tirs la dernière équipe se classe 4e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 18 tirs la dernière équipe se classe 3e (médaille de Bronze), 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 20 tirs la dernière équipe se classe 2e (médaille d'Argent) et l'équipe première (médaille d'Or) est vainqueur de la coupe de France des clubs.

B.3. RÈGLES SPÉCIFIQUES BENCH-REST ET RIMFIRE

B.3.1. Participation

B.3.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

996 – Rimfire à 50 m : S1
997 – Bench-rest carabine lourde 100 m, 200 m : S1
998 – Bench-rest carabine légère 100 m et 200 m : S1
999 - Hunter carabine 100 et 200 m : S1

A titre expérimental, un classement « Factory » sera mis en place sur le championnat de France 2021. Ce classement ne délivrera pas de titre de champion de France.

CATÉGORIES	SURCLASSEMENTS
CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3	imposé S1

B.3.1.2. Équipes

Voir les règles générales (§A) et critères suivants :

En Bench-rest : Un classement par équipe de club est effectué lors du championnat de France pour le « Two Gun Aggregate » et le « Hunter » (100m + 200m).
En Rimfire: un classement par équipe de club est effectué lors du championnat de France – équipes de 3 tireurs.

B.3.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A) et règles spécifiques suivantes :

B.3.2.2.1 Bench-rest

Au minimum, 4 matches de qualification sont organisés et, si possible dans des régions différentes. Il est obligatoire de participer à l'un d'entre eux. Éventuellement, sur demande de certains clubs, des matchs supplémentaires pourraient, en nombre limité et après examen de la CNS avant le début de la saison sportive, être intégrés au calendrier officiel. (Le calendrier des matchs sera mis à jour sur le site internet fédéral).

Calendrier des matchs de qualification Bench-rest : diffusion ultérieure

Pour participer au championnat de France 2021, il faudra avoir tiré au moins un de ces matchs qualificatifs. Ces matchs peuvent également servir de support à la constitution d'un tir de sélection.

Hunter 100 et 200 m :
L'accès au championnat de France est libre.

B.3.2.2.1 Rimfire

Trois matchs sélectifs seront requis (3 week-ends) sur les cinq organisés au cours de la saison sportive pour se sélectionner au championnat de France. Le tireur précisera sur la fiche d'inscription pour chacun des 5 matchs sélectifs organisés, ceux choisis pour se qualifier au championnat de France Rimfire. Le tireur peut également participer aux deux autres matchs sélectifs, cependant ces derniers ne seront pas pris en compte dans la moyenne du classement.

A l'issue de la dernière étape sélective de la saison 2020/2021, les 36 premiers tireurs du classement des matchs sélectifs (moyenne des trois matchs sélectifs choisis par chaque tireur) seront qualifiés pour le championnat de France.

Si plus de 3 matchs sélectifs sont choisis par le tireur pour la qualification au championnat de France, seuls les trois premiers matchs choisis chronologiquement seront comptabilisés dans le classement.

Le cadre technique de la discipline aura la possibilité d'étudier au cas par cas avec justificatif à l'appui un éventuel problème rencontré par un tireur pour lui accorder ou non le choix d'un autre match sélectif.

Il sera possible de repêcher les tireurs se situant entre la 37e et la 45e place du classement des matchs sélectifs en cas d'impossibilité pour les tireurs déjà qualifiés, ou ceux n'ayant pu réaliser le nombre de matchs minimum durant la saison (sur dérogation accordée par le cadre technique uniquement).

Concernant les matchs « Trophée Espinet », 5 matchs minimum seront nécessaires pour intégrer le classement « trophée Espinet » et figurer au classement national.

Le classement pour le trophée Espinet sera réalisé à partir de l'ensemble des matchs Espinet réalisés au cours de la saison, si 5 matchs ont été effectués. Entre 6 et 9 matchs réalisés, le moins bon match du tireur est éliminé du classement et à partir de 10 matchs réalisés, le second moins bon match est également éliminé.

Le classement national Rimfire prend en compte les 3 matchs sélectifs choisis par le tireur et les cinq meilleurs matchs du trophée Espinet auxquels il a participé durant la saison sportive.

Match :

2 jours de compétition. 3 matchs par jour avec changement de postes à chaque match. Classement sur 1500 points.

B.4. RÈGLES SPÉCIFIQUES PISTOLET 10, 25 ET 50 M

B.4.1. Participation

B.4.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

100 - Pistolet 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3.
102 - Pistolet vitesse 5 Cibles 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3
103 - Pistolet standard 10 m : CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3
253 - Pistolet vitesse 25 m : CG, JG, S1, S2.
250 - Pistolet standard 25 m : CG, JG, D1, S1, S2, D2**,** S3,
252 - Pistolet 25 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3.
251 - Pistolet percussion centrale 25 m : S1, S2, S3.
500 - Pistolet 50 m : JG, D1, S1, S2, S3.

B.4.1.2. Equipes

Un classement par équipe établi pour toutes les épreuves Pistolet.

B.4.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A) et tableaux des quotas de participation.

Finales :
Pistolet 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, S1
Pistolet vitesse 5 cibles 10 m : JF, JG, D1 et S1
Pistolet vitesse 25 m : JG, S1
Pistolet 25 m : JF, D1

B.4.3. Pistolet Mixte 10 m

Cette épreuve par équipe mixte se déroule en deux phases lors du championnat de France 10 m :

- Un match de qualification en **30 coups** par tireur (60 coups au total de l'équipe)
- Puis une phase finale éliminatoire

Le détail des modalités de tir est consultable sur le site internet fédéral.

Catégories et composition d'équipe

Chaque équipe doit respecter la mixité. 2 catégories sont au programme de la compétition :

- **Catégorie jeune : pour les tireurs des catégories CF, CG, JF et JG (surclassement des MF et MG interdit)**
- **Catégorie Adulte : pour les tireurs des catégories S1, D1, S2, D2, S3 et D3**

Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.

Une équipe peut être composée de deux tireurs inscrits sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports.

Qualification pour le championnat de France

Chaque club peut engager 2 équipes dans chacune des catégories au programme.
La qualification pour le championnat de France se déroule selon les modalités suivantes :

- Le club communique au RCL de sa ligue, la ou les fiches d'inscription pour le tour régional qualificatif avant le 1er jour du championnat régional. Les 30 1ers coups de match du championnat régional individuel sont pris en compte comme score pour chaque tireur membre de l'équipe identifiée. **Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie de cette équipe.** Les athlètes bénéficiant d'une dérogation pour qualification directe pour le championnat de France individuel par le biais de leur appartenance à un collectif ne pourront être intégrés à une équipe sur le niveau régional. Un tireur qui tirerait sur une autre ligue que sa ligue d'appartenance ou qui ferait valider un match en compétition internationale peut être intégré à l'équipe.

- A l'issue de ce tour régional, les résultats des équipes sont communiqués par les RCL à la FFTir qui établit un classement. Les 42 premières équipes de chaque catégorie sont qualifiées pour l'épreuve mixte du championnat de France.

La composition des équipes peut être modifiée entre la phase de qualification régionale et le championnat de France. Pour faire partie d'une équipe, il n'est pas nécessaire d'être qualifié pour le championnat de France en individuel.

Tenue

Lors du championnat de France, les tireurs d'une même équipe devront porter la même tenue (haut) lors de la phase qualificative et la phase finale.

B.5. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARMES ANCIENNES

B.5.1. Participation

B.5.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

Armes d'épaule :		**Classements**
• N° 6/701 MIQUELET	S1	Origine, Réplique
• N° 6/702 MAXIMILIEN	S1	Origine, Réplique
• N° 6/703 MINIE	S1	Origine, Réplique
• N° 6/704 WHITWORTH	S1	Origine, Réplique
• N° 6/708 WALKYRIE	D1	Origine, Réplique
• N° 6/714 TANEGASHIMA	S1	Origine*, Réplique**
• N° 6/715 VETTERLI	S1	Origine, Réplique
• N° 715 VETTERLI	JG	Réplique
• N° 6/716 HIZADAI	S1	Origine*, Réplique**
• N° 6/736 PENSYLVANIA	S1	Origine, Réplique
• N° 6/737 LAMARMORA	S1	Origine, Réplique

Armes de poing :		**Classements**
• N° 6/705 COMINAZZO	S1	Origine, Réplique
• N° 6/706 KUCHENREUTER	S1	Origine, Réplique
• N° 706 KUCHENREUTER	JG	Réplique
• N° 607 COLT	S1	Origine
• N° 712 MARIETTE	S1	Réplique
• N° 712 MARIETTE	JG	Réplique
• N° 6/723 MALSON	S1	Origine, Réplique
• N° 6/728 TANZUTSU	S1	Origine, Réplique

Tir sur plateaux :		**Classements**
• N° 6/721 MANTON	S1	Origine, Réplique
• N° 6/722 LORENZONI	S1	Origine, Réplique

** Crosse de joue*
*** Fusil libre*

Toutes les disciplines sont tirées en deux versions : O : Origine et R : Réplique.
À l'exception des épreuves Colt (N°7) et Mariette (N°12) qui sont tirées respectivement en origine et en réplique uniquement, et des disciplines incluant un classement en juniors garçons (voir tableau ci-dessus) qui font l'objet d'un classement Origine et Réplique confondues.

Lorsqu'une discipline est tirée en 2 versions Origine et Réplique, un tireur peut participer soit dans la version O (Origine), soit dans la version R (Réplique), mais pas dans les deux.

Exception à ce principe : lors des championnat départementaux, **les comités départementaux qui le souhaitent** pourront accepter, en fonction de leur capacité d'accueil, que les tireurs puissent tirer une épreuve en origine **ET** en réplique. Le tireur doit préciser avant le championnat départemental l'épreuve dans laquelle il concourra pour la qualification au championnat régional. L'autre épreuve sera tirée hors match.

Les tireurs utilisant une arme d'origine, doivent être en mesure de présenter un certificat d'authenticité (expert agréé auprès des tribunaux).

Une arme de fabrication artisanale doit obligatoirement être contrôlée par un banc d'épreuve officiel et être conforme, preuves à l'appui, à un modèle d'arme ayant historiquement existé (photo de l'arme et lieu d'exposition comme par exemple un musée…). Pour les répliques, le certificat émis par la FFTir doit être validé par l'autorité concernée (arbitres, président de Ligue…). **Une arme ne peut être utilisée que par deux personnes au maximum selon le règlement MLAIC (§ 4.7.A.1).**

Surclassements possible : voir tableau des quotas et points de qualification.

L'utilisation de cibles basculantes à 25 et 50 m est autorisée.

B.5.1.2. Équipes

Voir les règles générales (§A) et critères suivants :
Une équipe est formée de trois tireurs, excepté dans la discipline N° 11 Versailles (combiné N° 9 + N° 10) et dans la discipline N° 17 Amazone (équipe de deux tireuses N° 8).

Les équipes peuvent être composées de tireurs utilisant indistinctement des armes d'origine ou des répliques. La même arme ne peut être utilisée que par un des tireurs composant une équipe dans une épreuve donnée. Elles peuvent être composés indistinctement de tireurs des catégories S1 ou JG dans la même épreuve, c'est à dire que les tireurs des classements juniors peuvent être intégrées aux équipes S1.

Dénomination des équipes en fonction des épreuves :

Armes d'épaule :

• N° 9	Miquelet	(Règles du N° 1 Miquelet).
• N° 10	Minié	(Règles du N° 3 Minié).
• N° 11	Versailles	(Combiné N° 9 Miquelet + N° 10 Minié).
• N° 17	Walkyrie	(Règles du N° 8 Walkyrie).
• N° 19	Tanegashima	(Règles du N° 14 Tanegashima).
• N° 20	Withworth	(Règles du N° 4 Whitworth).
• N° 24	Vetterli	(Règles du N° 15 Vetterli).
• N° 26	Maximilien	(Règles du N° 2 Maximilien).
• N° 40	Lamarmora	(Règles du N°37 Lamarmora)
• N° 42	Pensylvannia	(Règles du N°36 Pensylvania)

Armes de poing :

• N° 13	Peterlongo	(Règles des N° 7 Colt et N°12 Mariette).
• N° 18	Kuchenreuter	(Règles du N° 6 Kuchenreuter).
• N° 25	Cominazzo	(Règles du N° 5 Cominazzo).
• N° 39	Tanzutsu	(Règles du N° 28 Tanzutsu).

Tir sur plateaux :

- N° 34 Manton (Règles du N° 21 Manton)
- N° 35 Lorenzoni (Règles du N° 22 Lorenzoni)

B.5.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes et tableaux des points (§D).

Attention : depuis la saison 2017/2018, les qualifications pour le championnat de France se font par le système des quotas. Seul le championnat régional sera donc qualificatif pour ce championnat de France.

Sur les championnats de France, si un classement comprend moins de 6 tireurs (3 pour les épreuves juniors) dans une des deux versions Origine ou Réplique, un classement unique regroupant les deux versions intitulé "Réplique" sera institué et les tireurs concernés seront intégrés à ce classement.

Finales

- Manton origine : S1 Manton réplique : S1
- Lorenzoni origine : S1 Lorenzoni réplique : S1

Les 6 premiers tireurs à l'issue de la 1e planche sont qualifiés pour la Finale dans chaque épreuve. En cas d'égalité, la qualification à la finale se détermine en remontant les plateaux cassés. Ces finales se tirent sur plateau flash.

POINTS DE MAÎTRISE ARMES ANCIENNES			
Épreuve	**N° Épreuve**	**Point MT Origine**	**Point MT Réplique**
MIQUELET	601 / 701	93	93
MAXIMILIEN	602 / 702	89	94
MINIE	603 / 703	94	94
WHITWORTH	604 / 704	96	98
COMINAZZO	605 / 705	90	93
KUCHENREUTER	606 / 706	96	98
COLT	607	96	
MARIETTE	712		97
WALKYRIE	608 / 708	94	95
TANEGASHIMA	614 / 714	91	98
VETTERLI	615 / 715	98	99
HIZADAI	616 / 716	91	98
MANTON	621 / 721	23	23
LORENZONI	622 / 722	24	24
MALSON	623 / 723	80	85
TANZUTSU	628 / 728	85	91
PENSYLVANNIA	636 / 736	92	96
LAMARMORA	637 / 737	96	96

B.6. RÈGLES SPÉCIFIQUES ÉCOLES DE TIR

B.6.1. Participation

B.6.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

158 - Arbalète field 10 m : MF, MG.
154 - Carabine 10 m : PF, PG, BF, BG, MF, MG
105 - Carabine 3 x 20 (3 positions) 10 m : MF, MG
159 - Cible mobile 10 m : BG, MG
150 - Pistolet 10 m : PF, PG, BF, BG, MF, MG
101 - Pistolet 3/7 : MF, MG
152- Pistolet vitesse 5 cibles 10 m : MF, MG
Plateau : BF, BG, MF, MG, CF Mini fosse, CG Mini Fosse, CF Mini Skeet et CG Mini Skeet (catégories filles et garçons confondus)

Un tireur ne peut pas, quelle que soit sa catégorie, au cours de la même saison, participer dans la même épreuve et la même catégorie à la fois aux compétitions Ecoles de tir et hors Écoles de tir sauf dans le cadre du championnat de France des Clubs 10 m où il peut concourir à la fois en adulte et en Ecoles de tir.

Les matchs carabine 10 m pour toutes les catégories sont comptés au dixième et non plus au point entier. L'épreuve carabine 3x20 reste, elle, comptée au point entier.

Il ne sera pas non plus possible pour les Minimes de se surclasser dans l'épreuve Carabine 3x40 50 m en cadets ou juniors suite à la mise en place de l'épreuve 3x20 Ecoles de tir pour cette catégorie d'âge.

B.6.1.2. Équipes

Classement par équipe garçons et filles confondus établi pour les épreuves Écoles de tir dans les catégories :

Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets (Plateau)

Pour ces classements par équipe Plateau, les clubs peuvent inscrire plusieurs équipes mais une seule sera classée (la meilleure équipe du club).

B.6.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A) et tableaux des quotas de participation (§D).

Le championnat de France 2021 se tirera sur cible électronique pour toutes les épreuves Pistolet et Carabine. Lors des championnats régionaux et départementaux, en termes d'organisation le nombre maximum de coup par carton sera limité à deux maximum pour le pistolet 10 m.

Les médaillés (podium) en Mini FO et Mini SO seront obligés l'année qui suit ce podium de tirer en FO ou SO classique.

Finales

152- Pistolet vitesse 5 cibles 10 m : MF, MG

Les 8 premiers tireurs à l'issue des séries sont qualifiés pour la phase finale éliminatoire sous forme de duel (selon le règlement d'arbitrage Ecole de tir).

B.7. RÈGLES SPÉCIFIQUES PLATEAU FO - SO - DT

B.7.1. Participation

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

001 - Fosse olympique : CF, CG, JF, JG, D1, S1, S2, S3
002 - Skeet olympique : CF, CG, JF, JG, D1, S1, S2, S3
003 - Double trap : D1, S1, S2, S3

Les tirs des championnats régionaux se font sur le même programme que le championnat de France, c'est à dire 125 plateaux pour toutes les catégories – Pour le Double trap dans toutes les catégories : 150 plateaux (en fonction des contraintes liées aux installations du club).

B.7.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A) et règles spécifiques suivantes.

Le titre de champion de France n'est décerné qu'à l'issue de la finale (si elle est organisée) regroupant les 6 meilleurs tireurs.

L'accès aux championnats de France est open sous réserve de participation au championnat régional et en fonction du nombre de places disponibles. **Rappel : le programme est de 125 plateaux en FO et SO, et de 150 plateaux en DT pour toutes les catégories d'âge.**

Équipes :
Classement par équipe établi pour les épreuves DT, toutes catégories confondues.
Une équipe par club est autorisée.

Finales :
Les finales seront organisées même si le nombre de tireurs inscrits est inférieur à 6. Le format de finale ISSF sera appliqué dans son intégralité sauf s'il n'y a que 3 tireurs ou moins. Dans ce cas, la finale ne sera pas organisée.

Skeet olympique : JF**,** JG, D1, S1
Fosse olympique : JF**,** JG, D1, S1

B.7.3. Match par équipe Mixte FO et SO

L'inscription d'une équipe Mixte est open sous réserve de participation des 2 tireurs la constituant au championnat régional. Cette épreuve par équipe mixte se déroule en deux phases lors du championnat de France :

- Un match de qualification en 75 plateaux par tireur (150 au total de l'équipe)
- Puis une phase finale éliminatoire

Le détail des modalités de tir est consultable sur le règlement ISSF (règlement en cours de finalisation) sur le site internet fédéral.

Catégories et composition d'équipe

Chaque équipe doit respecter la mixité. Classement mixte établi pour les épreuves FO et SO, toutes catégories confondues. Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.
Une équipe peut être composée de deux tireurs inscrits sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports.

Qualification pour le championnat de France

Plusieurs équipes par club sont autorisées mais seules deux équipes par club pourront intégrer les phases finales.

L'inscription d'une équipe Mixte est open sous réserve de participation des 2 tireurs la constituant au championnat régional.

B.7.4. Club France

Généralités :

La Direction Technique Nationale met en place un Club France pour les épreuves ISSF Plateau afin d'honorer les meilleurs tireurs des épreuves Skeet olympique, Fosse olympique et Double trap lors des sélections nationales.

Rôle :

Le Club France permet d'identifier les premiers de chaque classement par épreuve et catégorie en leur remettant des écussons spécifiques « Club France 2021 ».

Cette récompense n'apporte aucune aide sportive et ne s'apparente à aucun collectif national existant. Les tireurs de ce « Club France » ne bénéficient d'aucun suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et d'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

Finales :

Les finales seront organisées même si le nombre de tireurs inscrits est inférieur à 6. Le format de finale ISSF sera appliqué dans son intégralité sauf s'il n'y a que 3 tireurs ou moins. Dans ce cas, la finale ne sera pas organisée.

Skeet olympique : JF**,** JG, D1, S1
Fosse olympique : JF**,** JG, D1, S1
Para-trap : PT2

Les membres du Club France 2021 sont répartis selon le tableau suivant :

EPREUVES		ÉCUSSONS
FOSSE OLYMPIQUE	Dames	**6**
	Seniors 1	**24**
	Seniors 2	**3**
	Seniors 3	**3**
	Juniors Filles	**3**
	Juniors Garçons	**6**
SKEET OLYMPIQUE	Dames	**3**
	Seniors 1	**12**
	Seniors 2	**3**
	Seniors 3	**3**
	Juniors Filles	**3**
	Juniors Garçons	**6**
DOUBLE TRAP	Dames	**3**
	Seniors 1	**6**
	Seniors 2	**3**
	Seniors 3	**3**
PARA-TRAP	PT1	**3**
	PT2	**3**
	PT3	**3**

En cas d'égalité, les tireurs ne seront pas départagés et seront considérés à la même place et membres du Club France.

B.8. RÈGLES SPÉCIFIQUES SILHOUETTES MÉTALLIQUES

B.8.1. Participation

B.8.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

Pistolet - Gros calibre :
- 400 - Revolver position libre S1
- 401 - Production position libre S1
- 402 - Unlimited S1
- 403 - Debout S1
- Combiné Gros calibre

Pistolet - Petit calibre :
- 404 - Revolver position libre S1
- 405 - Production position libre S1
- 406 - Unlimited S1
- 407 - Debout S1.
- Combiné Petit calibre

Field pistol :
- 408 - Production visée ouverte S1
- 409 - Production visée optique S1
- Combiné Field pistol

Carabine 22 LR :
- 410 - Carabine Légère S1
- 411 - Carabine Silhouette S1
- Combiné Carabine 22 LR

Combiné Debout :
- Debout Gros calibre
- Debout Petit calibre
- Field pistol Production visée ouverte
- Field pistol Production visée optique

Les différents échelons Pistolet Gros calibre Unlimited se tirent sur des demi cibles (cibles Field) avec un calibre minimum de 6 mm. Les différents échelons Pistolet petit calibre Unlimited se tirent sur des cibles carabine petit calibre.

DISCIPLINES IMSSU SILHOUETTES MÉTALLIQUES	
CATÉGORIES	**SURCLASSEMENTS**
CF* & CG*	imposé S1
JF & JG	imposé S1
D1, D2 & D3	imposé S1
S1	-
S2 & S3	imposé S1
** Disciplines petit calibre uniquement*	

B.8.1.2. Équipes

Voir les règles générales (§A) et critères suivants :

Un classement par équipe de club est effectué pour :

• Le combiné Pistolet gros calibre (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves).
• Le combiné Pistolet petit calibre (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves).
• Le combiné Field pistol (par addition des résultats obtenus dans les 2 épreuves).
• Le combiné Carabine 22 LR (par addition des résultats obtenus dans les 2 épreuves).
• Le combiné Debout (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves Debout).

B.8.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes et tableaux des points (§D).

Pour se qualifier aux championnats de France, la participation aux 2 échelons (départementaux et régionaux) est obligatoire.

Les championnats départementaux et régionaux sont qualificatifs en une ou deux fois.

Les barrages pour toutes les épreuves se feront jusqu'à la 3e place.

Lors du championnat de France, un tir Carabine gros calibre à 200 m sera organisé. Cette épreuve ne rentre pas dans le programme officiel de la Gestion sportive.

B.9. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES

B.9.1. Participation

B.9.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

810 - Fusil à répétition
812 - Fusil modifié
815 - Fusil semi-automatique « gros calibre »
816 - Fusil semi-automatique « petit calibre » (cal. .222 et .223)
820 - Carabine .22 LR
821 – Carabine .22 LR semi-automatique
823 – Carabine .22LR d'instruction réglementaire
830 - Pistolet/Revolver – programme de tir modifié avec 20 coups en précision et 20 coups sur gongs
831 - Vitesse réglementaire
832 – Armes de poings authentiques (même programme que l'épreuve 830 mais avec les armes détaillées dans le règlement TAR spécifique à cette épreuve) – programme de tir modifié avec 20 coups en précision et 20 coups sur gongs

Rappel : les tireurs seront autorisés à tirer les épreuves 830 et 832 sur les échelons qualificatifs et le championnat de France (sous réserve de qualification). Ils n'auront plus à choisir entre l'une et l'autre épreuve mais ne peuvent tirer les deux épreuves avec la même arme.

Epreuves 802 et 823 : les tireurs devront choisir dès le début des échelons qualificatifs l'épreuve dans laquelle ils souhaitent concourir. Ils ne peuvent pas tirer les deux sur la même saison.

Les tireurs en situation de handicap mais autonomes peuvent accéder en classement HP à toutes les épreuves. Les personnes en situation de handicap mais ayant besoin d'une aide extérieure ne pourront accéder qu'aux épreuves en tir assis.

B.9.1.2. Équipes

Un classement par équipe établi pour chacune des épreuves ci-dessus (voir les règles générales (§A)).

B.9.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes et quotas de places de qualification (§D).

La qualification aux championnats de France, implique obligatoirement **la participation à l'échelon départemental et à l'échelon régional (sauf pour l'épreuve 821 où l'échelon départemental peut être facultatif si le CD n'est pas encore équipé des matériels de ciblerie).** C'est uniquement lors de l'échelon régional que les points sont pris en compte pour le calcul des quotas.

Tableau des catégories	
CATÉGORIE	**SURCLASSEMENTS**
CF*, CG*, JF, JG, D1, D2, D3 S1, S2 & S3	Imposé S1

Pour les départements qui n'ont pas la possibilité de tirer les épreuves 200 m à cette distance, une dérogation sera accordée pour tirer à 100 m. Cette dérogation ne vaut que pour les départements et pas pour les Ligues.

*** Attention :**
Interdiction de surclassement pour les cadets dans les épreuves tirées avec des armes de gros calibre – les seules épreuves TAR autorisées pour les cadets sont donc la 820, la 821 et la 823.

L'épreuve ISR, habituellement tirée lors du championnat de France TAR, sera organisée en 2021, dans le cadre du championnat de France 300 m. Pour cette saison 2020/2021, l'accès à ce championnat se fera de manière open sous réserve d'avoir été qualifié au championnat de France TAR 2021 dans une épreuve tirée à 200 m. Pour la saison 2021/2022, des quotas de qualifications et des championnats régionaux seront mis en place.

B.10. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR SPORTIF DE VITESSE

B.10.1. Participation

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

Rappel :

La participation au Tir sportif de vitesse est réservée aux tireurs licenciés dans les clubs habilités pour cette discipline et sous la responsabilité de leur Président de club et du responsable TSV. Lors des compétitions, tout tireur ne pouvant présenter sa licence (visée par un médecin ou accompagnée d'un certificat médical) ne peut en aucun cas y participer. De plus, la fiche d'inscription doit être obligatoirement signée par le Président et le Responsable TSV du Club.

B.10.1.1. Programme individuel

Épreuves :

HANDGUN : Open, Modified, Standard, Revolver, Classic, Production, PCC

RIFLE : Open Semi Auto – Standard Semi Auto – Open Manual Action – Standard Manual Action – Mini Open – Mini Standard

Lors de compétitions comportant un classement international, le règlement IPSC sera appliqué pour la détermination des catégories.

Rappel des catégories d'âge IPSC :

- Dame : Tireuses féminines (une tireuse féminine de **moins de 18 ans** au premier jour du match peut tirer en Junior)
- Junior : Tireurs âgés **de moins de 18 ans** au 1er jour du match
- Senior : Tireurs âgés de 50 ans au 1er jour du match
- Super Senior : Tireurs âgés de 60 ans au 1er jour du match.

Un compétiteur âgé de 60 ans au premier jour de la compétition peut concourir dans la catégorie Senior uniquement si la catégorie Super Senior n'est pas validée (moins de 5 participants).

B.10.1.2. Équipes

Un classement par équipe de club est effectué dans chaque épreuve lors du championnat de France. Un club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve et catégorie.

Une équipe est formée de quatre tireurs du même club (habilités par la FFTir pour la pratique de cette discipline), ces derniers étant qualifiés individuellement au championnat de France et sélectionnés par leur responsable.

Seuls les résultats des 3 meilleurs tireurs de l'équipe sont pris en compte pour le classement, à la condition toutefois qu'ils apparaissent en match au classement individuel et qu'ils aient effectivement tiré pendant les jours officiels de la compétition.

B.10.2. Championnats de France

B10.2.1 – Championnat de France Handgun

Principe de qualification : avoir participé à une épreuve du circuit national TSV Handgun

B10.2.1 – Championnat de France Rifle

Principe de qualification : avoir participé à une épreuve du circuit national TSV Rifle
Pour 2021 le critérium shotgun sera organisé sur la même semaine que le championnat de France Rifle.

Calendrier des matchs du circuit national : **Voir site internet fédéral**

(*) Ces critères de qualification concernent également les arbitres, les arbitres stagiaires et en recyclage ainsi que les candidats moniteurs stagiaires appartenant à des clubs possédant l'habilitation TSV.

B.11. RÈGLES SPÉCIFIQUES PARA-TIR

Les tireurs en situation de handicap doivent simplement être licenciés à la Fédération Française de Tir, pour participer aux différents échelons de qualification et aux Championnats de France.

Selon les épreuves (voir §B.11.2.) un classement spécifique réservé aux tireurs en situation de handicap est géré par la FFTir sur toutes les épreuves et à tous les échelons. Pour les épreuves 10 m (adultes et jeunes Para-tir licenciés à la FFTir), 25 m, 50 m et Plateau, les championnats de France se feront concomitamment avec ceux des tireurs valides. Tout tireur s'engageant dans une épreuve valide ne pourra pas concourir dans la même épreuve Para-tir.

B.11.1. Classification

C'est le processus d'évaluation du niveau de la déficience d'un athlète pour le Tir sportif.

Pour s'assurer que les athlètes peuvent concourir dans un environnement équitable, compétitif et sécurisé, la classification, référencée par les personnes formées, regroupe les athlètes ayant une capacité sportive similaire résultant de leurs déficiences. De ce fait des groupes spécifiques sont créés selon le degré de limitation d'activité résultant de leur déficience :

- **SH1 (Pistolet) :** Les athlètes ayant un handicap aux membres inférieurs et/ou amputés d'un membre supérieur ou inférieur.
- **SH1 (Carabine) :** Les athlètes ayant un handicap aux membres inférieurs dans les épreuves Carabine.
- **SH2 (Carabine) :** Les athlètes ayant une déficience d'un ou des membres supérieurs nécessitant un support dit « potence à ressort » et/ou des membres inférieurs, peuvent avoir un assistant de chargement (pour poser la carabine, la charger, la mettre en sécurité…). Cette assistance doit être précisée lors de la classification.
- **SG-S (Para-trap) :** Les athlètes ayant un handicap aux membres inférieurs, mais aucune limitation fonctionnelle des membres supérieurs, nécessitant une position assise en fauteuil roulant.
- **SG-L (Para-trap) :** Les athlètes ayant un handicap aux membres inférieurs, mais aucune limitation fonctionnelle des membres supérieurs, pouvant tenir une position debout.
- **SG-U (Para-trap) :** Les athlètes ayant un handicap aux membres supérieurs, mais aucune limitation fonctionnelle des membres inférieurs, pouvant tenir une position debout.
- **VI :** Déficients visuels – ces tireurs doivent passer un examen ophtalmologique et remplir un formulaire.
- **NE « Non Eligible » :** Tireurs dont le dossier médical ou la visite médicale complémentaire n'ont pas abouti à une classification officielle mais à juger qu'ils ne pouvaient également pas participer aux épreuves des « valides ».

Le statut des classifications est disponible sur le site internet :

- De la WSPS : https://www.paralympic.org/shooting/classification
- Du CPSF : http://cpsf.france-paralympique.fr/presentation/

Une telle classification doit être établie conformément aux règles contenues dans le Code National de Classification établi par le Comité Paralympique et Sportif Français, ainsi qu'aux « Classification Rules and Regulations » du World Shooting Para Sport.

Officiellement, une Classe Sportive ne peut être attribuée qu'après l'examen physique de l'athlète par un panel de classificateurs officiels. Provisoirement, une « classification temporaire » peut être envisagée, en fournissant un dossier médical permettant d'apprécier sur pièces l'éligibilité des handicaps. Un statut N (Nouveau) sera attribué, devant être confirmé lors d'un examen physique par le panel de classification pour pouvoir obtenir un classement officiel à partir des championnats de France.

Sur le plan pratique, pour les athlètes n'ayant jamais passé l'examen physique au niveau de la WSPS, vous devrez :

- Fournir les renseignements médicaux précis concernant les handicaps concernés (diagnostic, origine, comptes rendus d'examens, traitement en cours etc)
- Faire remplir par un praticien (médecin spécialiste en rééducation fonctionnelle, médecin du sport, kinésithérapeute) la fiche de classification, accompagnée de la notice explicative (disponibles sur le site internet fédéral)

Un certificat de non-épilepsie ou de stabilisation devra également être fourni lors de la classification médicale.

Les documents pour l'obtention d'une classification sont disponibles sur le site internet fédéral dans la rubrique : ESPACE FFTIR / DEVELOPPEMENT / SANTÉ.

Tous ces renseignements devront être transmis sous pli cacheté à la Commission médicale de la Fédération Française de Tir, et seront insérés dans une autre enveloppe adressée à :
Philippe QUENTEL - Fédération Française de Tir - 38, rue Brunel 75017 Paris

Après examen du dossier par les classificateurs, la réponse vous sera adressée par courrier.

Pour la saison 2020-2021, aucun tireur ne pourra se présenter à l'échelon régional sans avoir obtenu une classification temporaire au minimum.

Tous les compétiteurs ayant obtenu cette classification sur dossier, ou en cours de traitement, devront passer une visite complémentaire **lors du championnat de France 10/18 mètres de Besançon ou lors du championnat de France 25/50 mètres de Volmerange-les-Mines.** Une fiche d'enregistrement sera disponible dès la liste des qualifiés finalisée sur la page de ces compétitions.

Dans le cas où cette visite entraînerait un changement de classification, cette dernière ne serait pas prise en compte pour le championnat en cours mais interviendrait dès la participation à une prochaine compétition.

Pour les tireurs dont l'étude du dossier ou la visite complémentaire a conclu à une classification « Non-Eligible », la FFTir propose des épreuves spécifiques non-officielles (coupe de France Para-tir : F7 carabine à 10 m et F13 carabine à 50 m) concomitamment avec les autres tireurs Para-tir ayant obtenu une classification officielle.

B.11.2. Championnat de France Adultes Para-tir

Pour les compétiteurs ayant besoin d'un assistant de chargement ou accompagnateurs lors de leurs épreuves (tireurs classifiés SH2 ou VI), l'assistant devra se présenter au contrôle des équipements pour récupérer un dossard spécifique lié au tireur qu'il assiste. Il doit pour cela soit être licencié à la Fédération Française de Tir, soit s'identifier (Nom, prénom, adresse et téléphone) pour une question d'assurance.

Les différents échelons de la Gestion Sportive et le championnat de France se tireront dans les catégories prévues ci-dessous. La qualification aux championnats de France, implique obligatoirement la participation à l'échelon départemental et à l'échelon régional (voir règles générales §A).

C'est uniquement lors de cet échelon régional que les points sont pris en compte pour le calcul des quotas.

Pour le Plateau, l'accès au championnat de France est libre sous réserve de participation au championnat régional et en fonction du nombre de places disponibles.

B.11.2.1. Règlements

Le règlement sportif WSPS en vigueur est pris en compte pour les épreuves adultes. Pour les épreuves non réglementées par la WSPS, les règlements FFTir sont appliqués. Pour les déficients visuels, seul le système VIASS est autorisé. Les temps de tir ci-dessous ne prennent pas en compte les 15 minutes de préparation et d'essais.

B.11.2.2. Épreuves 10 m

	Class	Épreuve	Genre	Catégorie Classement	Nb coups	Durée élec.	Durée papier
R1	SH1	**Carabine 10 m Debout**	Hommes	JG, S1	60	1:15	1:30
R2	SH1	**Carabine 10 m Debout**	Femmes	JF, D1	60	1:15	1:30
R3	SH1	**Carabine 10 m Couché**	Mixte	CG, JG, S1	60	0:50	1:00
R4	SH2	**Carabine 10 m Debout**	Mixte	JG, S1	60	1:15	1:30
R5	SH2	**Carabine 10 m Couché**	Mixte	CG, JG, S1	60	1:00	1:10
F7	NE	**Carabine 10 m Couché**	Mixte Coupe de France	S1	60	1:00	1:10
VIS	VI-S	**Carabine 10 m Debout**	Mixte	S1	60	1:15	1:30
VIP	VI-P	**Carabine 10 m Couché**	Mixte	S1	60	0:50	1:00
P1	SH1	**Pistolet 10 m**	Hommes	CG, JG, S1	60	1:15	1:30
P2	SH1	**Pistolet 10 m**	Femmes	CF, JF, D1	60	1:15	1:30
P5	SH1	**Pistolet 10 m Standard**	Mixte	S1	40	-	-
F5	SH1	**Pistolet 10 m Vitesse**	Mixte	S1	40	-	-

Des finales sont organisées au championnat de France en R3, R4 et R5.

B.11.2.3. Épreuves 25/50 m

	Class	Épreuve	Genre		Catégorie	Nb coups	Durée élec.	Durée papier
R6	SH1	**Carabine 50 m 60bc**	Mixte		CG, JG, S1	60	0:50	1:00
R7	SH1	**Carabine 50 m 3x40**	Hommes		S1	120	2:45	3:15
R8	SH1	**Carabine 50 m 3x40**	Femmes		D1	120	2:45	3:15
R9	SH2	**Carabine 50 m 60bc**	Mixte		CG, JG, S1	60	1:00	1:10
F12	SH2	**Carabine 50 m 3x40**	Mixte		S1	120	2:45	3:15
F13	NE	**Carabine 50 m 60bc**	Mixte	Coupe de France	S1	60	1:00	1:10
P3	SH1	**Pistolet 25 m**	Mixte		D1, S1	60	-	-
P4	SH1	**Pistolet 50 m**	Mixte		D1, S1	60	1:30	1:45
F10	SH1	**Pistolet 25 m Standard**	Mixte		S1	60	-	-

Des finales sont organisées au championnat de France en R6 et R9

B.11.2.4. Épreuves Plateau

	Class	Épreuve	Genre		Catégorie	Nb coups	Temps Prépa
PT1	SG-S	**Fosse assis**	Mixte		S1	125	15s
PT2	SG-L	**Fosse debout** (membres inf.)	Mixte		S1	125	12s
PT3	SG-U	**Fosse debout** (membres sup.)	Mixte		S1	125	12s

Des finales sont organisées au championnat de France en PT2.

B.11.2.5. Autres disciplines

Les tireurs en situation de handicap verront leurs résultats apparaître dans le palmarès FFTir au rang qui leur revient avec la mention HP sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté.

Ils pourront le cas échéant participer aux finales en fonction des places disponibles, et recevoir une médaille correspondant à leur performance. La FFTir leur permettra, dans la mesure de la capacité d'accueil des stands, une qualification hors quota ou hors point de qualification pour les championnats de France, sous réserve de participation aux échelons qualificatifs (championnats départementaux et régionaux).

B.11.2.6. Équipes

L'engagement par équipe est gratuit, il est automatique s'il y a 2 tireurs ou plus du même club engagé dans une même épreuve toutes catégories confondues. Dans le cas où il y a plus de 2 tireurs, le club doit préciser les 2 tireurs sélectionnés avant le début des tirs de l'épreuve.

B.11.3. Championnat de France Jeunes Para-tir

Les tireurs en situation de handicap doivent simplement être licenciés à la Fédération Française de Tir, pour participer aux différents échelons de qualification et au championnat de France.

Les échelons qualificatifs pour ces épreuves Jeunes Para-Tir seront organisés en même temps que les échelons Écoles de tir.

Pour les compétiteurs ayant besoin d'un assistant de chargement ou accompagnateurs lors de leurs épreuves (tireurs classifiés SH2 ou VI), l'assistant devra se présenter au contrôle des équipements pour récupérer un dossard spécifique lié au tireur qu'il assiste. Il doit pour cela soit être licencié à la Fédération Française de Tir, soit s'identifier (Nom, prénom, adresse et téléphone) pour une question d'assurance.

Les différents échelons de la Gestion Sportive et le championnat de France se tireront dans les catégories prévues ci-dessous. La qualification aux championnats de France, implique obligatoirement la participation à l'échelon départemental et à l'échelon régional (voir règles générales §A).

C'est uniquement lors de l'échelon régional que les points sont pris en compte pour le calcul des quotas.

B.11.3.1. Règlements

Les Règles générales du Règlement de Gestion Sportive Vie Nationale 2020-2021 s'appliquent pour ce championnat de France. Les règles d'arbitrage pour les épreuves suivantes sont les mêmes que pour les adultes (voir règlements WSPS) seul le nombre de coups tirés, les temps de tir, les potences et les tenues diffèrent.

Pour les déficients visuels, seul le système VIASS est autorisé.

Les jeunes tireurs Para-tir utilisent des potences pour leur compétition. Tous les types de potence reconnue par la FFTir et la WSPSP sont autorisés :

- A ressort Ecoles de Tir
- A ressort (A ou B)
- Modulable

Les différents types de potences sont accessibles sur le site de la fédération : GESTION SPORTIVE / REGLES PARA-TIR

Les temps de tir ci-dessous ne prennent pas en compte les 15 minutes de préparation et d'essais.

B.11.3.2. Épreuves Jeunes Para-tir

La FFTir utilisera le programme spécifique ci-dessous selon les catégories d'âge définies dans le Règlement de Gestion Sportive. Toutes les épreuves sont mixtes

	Class	Épreuve	Catégorie	Nb coups	Durée Elec.	Durée Papier	Potence
R3 EdT	SH1	**Carabine 10 m Couché**	Poussins*	30	0:40	0:40	A ressort
			Benjamins*	30	0:40	0:40	A ressort
			Minimes	40	0:50	1:00	Bretelle
R5 EdT	SH2	**Carabine 10 m Couché**	Poussins*	30	0:40	0:40	A ressort
			Benjamins*	30	0:40	0:40	A ressort
			Minimes	40	1:00	1:10	A ressort
P1 EdT	SH1	**Pistolet 10 m**	Poussins*	30	0:40	0:40	A ressort - Pontet fermé
			Benjamins*	30	0:40	0:40	A ressort - Pontet fermé
			Minimes	40	0:50	1:00	Modulable - Pontet fermé
VIP EdT	VI-P	**Carabine 10 m Couché**	Poussins	30	0:40	0:40	A ressort - Carton carabine
			Benjamins	30	0:40	0:40	Bretelle - Carton carabine
			Minimes	40	0:50	0:50	Bretelle - Carton carabine

* Possibilité de regrouper les Poussins et Benjamins en fonction du nombre

B.11.3.3. Équipes

L'engagement par équipe est gratuit, il est automatique s'il y a 2 tireurs ou plus du même club engagé dans une même épreuve et une même catégorie. Dans le cas où il y a plus de 2 tireurs, le club doit préciser les 2 tireurs sélectionnés avant le début des tirs de l'épreuve.

B.11.4. Coupe de France Jeunes Para-tir

Les tireurs en situation de handicap non licenciés à la Fédération Française de Tir, mais licenciés à la Fédération Française Handisport (licence « loisir ») peuvent participer à la coupe de France Para-tir.

La Fédération Française de Tir et la Fédération Française Handisport collaborent pour intégrer les classements de la coupe de France Jeunes Para-tir au programme du Grand Prix des Jeunes et aux programmes des Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport.

Ces compétitions sont organisées alternativement tous les ans courant mai (weekend de l'ascension les années impaires pour les Jeux Nationaux de l'Avenir, début mai les années paires pour le Grand Prix national des Jeunes). Ces évènements représentent les plus grands rassemblements de jeunes sportifs handicapés moteurs, visuels et auditifs de France.

B.11.4.1. Règlements

Les règlements, modalités d'inscription et calendriers sont disponible sur le site internet de la Fédération Française Handisport : www.handisport.org

B.11.4.2. Épreuves

La FFTir utilisera le programme spécifique et les catégories d'âges ci-dessous (âge au 1er janvier 2020). Toutes les épreuves sont mixtes.

	Class	Épreuve	Catégorie	Nb coups	Durée Elec.	Durée Papier	Potence
F2	SH1	**Carabine 10 m Couché**	8-14 ans	40	0:50	1:00	Modulable
			15-20 ans	40	0:50	1:00	Modulable
F1	SH2	**Carabine 10 m Couché**	8-14 ans	40	1:00	1:10	A ressort
			15-20 ans	40	1:00	1:10	A ressort
F4	SH1	**Pistolet 10 m**	8-14 ans	40	0:50	1:00	Modulable
			15-20 ans	40	0:50	1:00	Modulable

Auxquels viennent s'ajouter les 15 minutes de préparation et d'essais.

B.11.4.3. Équipes

Cette épreuve est ouverte aux tireurs de la coupe de France Jeunes Para-tir et permet d'offrir une épreuve supplémentaire afin de représenter sa région.

La composition de l'équipe peut être mixte et issue d'handicaps différents, soit :

- Carabine potence (à ressort ou modulable), tout handicap, position Couché.
- Pistolet potence modulable, debout ou assis, handicap autorisant cette discipline.

Les inscriptions sont libres (sans limite de points, ni de quotas de places) et sont organisées en même temps que les inscriptions individuelles. Lors de la phase de qualification, il est possible, selon les places disponibles, également de composer une équipe de tireurs issus de plusieurs régions afin de permettre au plus grand nombre de participer.

Déroulement :
- Carabine et/ou Pistolet.
- 20 coups en 1H30 pour l'équipe de 3 tireurs.
- Un seul poste de tir est attribué pour l'équipe.

Chaque tireur se succédera, à la suite du match et au vu de ses résultats, des duels seront organisés par des quarts de finale, demi, petite finale et finale entre chaque équipe.

C. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS



C.1. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CARABINE 10 M, PISTOLET 10 M

C.1.1. Participation

À tous les niveaux, un club ne peut engager qu'une équipe par épreuve prévue au programme. Éventuellement, dans la mesure des places disponibles, des équipes non officielles pourront participer aux niveaux départemental et régional. Elles ne seront pas classées.

C.1.1.1. Composition des Équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). Elle peut également comprendre 3 remplaçants maximum pouvant être utilisés en cas de défection d'un des membres et selon les critères prévus dans le déroulement. **Les tireurs Para-tir peuvent être intégrés à l'équipe s'ils tirent dans le respect du règlement de la compétition (debout et sans aide).**
En aucun cas, une équipe non complète, c'est à dire non composée de 5 tireurs, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'Équipe	Dame ou Jeune MF, MG, CF, CG, JF ou JG minimum	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Carabine 10m	5	1	2	1
Pistolet 10m	5	1	2	1

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Elle doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine. Membre de l'équipe ou non, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

C.1.1.2. Inscriptions

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral.

Pour être prise en compte, l'inscription doit parvenir, dans les délais imposés, aux comités d'organisation concernés pour les niveaux départemental et régional et à l'OCC-FFTir pour le niveau national.

A tous les niveaux, la composition de l'équipe peut être exceptionnellement modifiée avant le début du match de qualification ou lors du match de qualification en utilisant uniquement les remplaçants indiqués sur la fiche d'engagement.

Elle ne peut plus l'être entre le match de qualification et la phase finale, ni lors de la phase finale.

C.1.1.3. Engagements

Aux niveaux départemental et régional, les organisateurs sont libres de fixer le montant des droits d'engagement.

C.1.2. Organisation

C.1.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition est organisé sur un week-end ou éventuellement, en fonction du niveau (départemental ou régional) et du nombre d'équipes participantes, sur une journée.

La compétition se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. À chaque niveau (départemental, régional et national), le programme est identique et comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

C.1.2.2. Match de qualification

Le match de qualification, dont le programme est défini, est tiré à chaque niveau par toutes les équipes participantes.

L'ensemble de l'équipe composée de 5 tireurs dispose de 4 heures, essais illimités compris, pour effectuer un match en 150 coups à raison de 30 coups par tireur.

Le match de qualification carabine 10 m sera compté au dixième et non au point entier à tous les échelons.

Les membres de l'équipe effectuent leur tir en se relayant sur un même poste de tir. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 30 coups de match et finir son tir avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant. Ils disposent chacun de 4 cibles d'essais et de 30 cibles de match.

Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification. L'entrée du remplaçant ne doit pas avoir pour effet de changer les règles de composition (jeunes, féminines, haut niveau). Un seul remplacement est autorisé.

Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais, dans le cas contraire il commence sans essai et continue le match du tireur remplacé. Le nom du tireur remplacé disparaît des résultats de l'équipe. Si le capitaine souhaite effectuer un remplacement, celui-ci doit être effectué avant la fin du match de qualification. Sinon, le remplaçant ne peut pas participer à la phase finale.
À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe.

Au niveau départemental et régional, ainsi que pour la qualification au niveau national en division 2, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : addition de la dernière série de chaque tireur.
Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle des barrages par équipe ISSF est appliquée : total des mouches de l'équipe pour le Pistolet, addition de la dernière série de chaque tireur à la carabine.
Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage.

Les 8 premières équipes de chaque division sont qualifiées pour les phases finales.

C.1.2.3. Qualification aux phases finales

À l'issue du match de qualification les meilleures équipes participent aux phases finales. En fonction des niveaux, départemental et régional, le nombre d'équipes participant aux phases finales peut varier. Il est fixé par l'instance qui organise la compétition et dépend des capacités d'accueil de celle-ci et du nombre d'équipes classées au match de qualification.

Dans le cas où le nombre d'équipes participant à la phase Finale ne permet pas d'organiser de duels entre toutes dès le 1er Tour, les équipes « sans adversaires » sont qualifiées d'office pour le tour suivant.

Rappel : aucun remplacement n'est autorisé en début ou en cours de phase finale (voir 2.2)

C.1.2.4. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification.
Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

L'équipe classée 1re à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 8e.
L'équipe classée 2e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 7e.
L'équipe classée 3e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 6e.
L'équipe classée 4e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 5e.

Les membres de chaque équipe sont appariés en fonction de leur classement au sein de l'équipe. Ce classement correspond au résultat obtenu lors du match de qualification. Par exemple, le meilleur tireur de l'équipe A est opposé au meilleur de l'équipe B, le 2e de l'équipe A au 2e de l'équipe B et ainsi de suite.

Les membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur un plomb en 1 minute maximum. Les tireurs duellistes peuvent s'auto arbitrer pour définir le vainqueur de chaque duel individuel. En cas de doute ou de contestation, la décision finale revient aux arbitres.

En cas d'égalité constatée entre deux membres opposés d'équipes duellistes, un barrage sous forme de duel est effectué jusqu'à la victoire de l'un des deux. Les barrages sont tirés également sur un plomb en 1 minute.

Chaque membre d'équipe remportant son duel marque 1 point. À chaque duel, l'équipe gagnante est celle dont le nombre de membres a remporté le plus de victoires. Quel que soit le nombre de duels remportés individuellement, l'équipe gagnante marque 1 point. L'équipe ayant remporté le plus de points est qualifiée pour le tour suivant (1/2 Finale, Petite Finale) et ce jusqu'à la Finale.

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/4 de Finale	8 équipes en 4 manches gagnantes : de la 5e à la 8e place
1/2 Finale	4 équipes en 4 manches gagnantes : Finalistes
Petite Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 3e et 4e place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 1re à la 2e place

Le premier tour des phases finales débute par un temps d'installation sur le pas de tir incluant la préparation et les essais et n'excédant pas 5 minutes Lors des tours suivants il n'y a plus d'essais et la préparation est limitée à 1 minute.

Les 5 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 plomb en 1 minute maximum. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 plomb en 1 minute.

Lors de ces phases finales, le temps de chargement est de 5 secondes.

Lors des phases finales, il n'y a plus d'incident (admis ou non), le tireur concerné perd son duel.

C.1.3. Divisions

Suite à l'annulation du championnat de France des clubs 10 m 2020, les classements en division de l'année 2019 ont été maintenus pour la saison 2020. L'échelon régional 2021 déterminera donc les clubs qui peuvent prétendre à l'accession à la 2e division.

En fonction des résultats obtenus par leur équipe, les clubs sont classés en divisions. Dans chaque épreuve, les divisions sont mises en place de la façon suivante :

- Au niveau national (championnat de France), les clubs sont classés en 1re ou en 2e division
- Au niveau régional, les clubs sont classés, lorsqu'elles existent, en 3e division, division d'honneur ou de promotion

Nombre de clubs et participation aux CdF par division et par épreuve :

NIVEAU	Participation au CDF		Régional (MQ NR)***		
ÉPREUVE	D1	D2	D3	Honneur	Promotion
Carabine 10 m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *
Pistolet 10 m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *

** Quantité ajustée en fonction du nombre de clubs participants.*
**** Match de qualification du niveau régional.*

Lors de la mise en place, dans une épreuve donnée, du championnat de France des clubs, la composition et le classement des clubs au sein des 3e division, division d'honneur ou de promotion, lorsqu'elles existent, sont définis à l'aide du classement général des clubs effectué à l'issue des matchs de qualification de niveau régional et, pour les 1re et 2e divisions, à la fin des phases finales du championnat de France.

Chaque année, les clubs peuvent changer de classement à l'intérieur de leur division, passer d'une division à l'autre, ou encore en intégrer une ou être relégués en fonction de leur résultat obtenu à l'issue des matchs de qualification de niveau régional et du championnat de France.

Ces changements prennent effet dès la fin du championnat de France et ce, jusqu'au match de qualification de niveau régional de la saison sportive suivante pour les 3e division, division d'honneur et de promotion, lorsqu'elles existent, et, jusqu'au championnat de France suivant pour les 1re et 2e Divisions.

Tout club relégué de la D2 à la D3 peut réintégrer la D2 l'année de sa relégation si son résultat obtenu lors du match de qualification le lui permet.

Évolution des clubs dans les divisions :

1re division (à l'issue du championnat de France) :
- Les 16 premiers clubs de D1 restent en D1
- Les 4 premiers clubs de D2 montent en D1

2e division (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :
- Les 4 derniers clubs de D1 descendent en D2
- Les 8 clubs de D2 classés de la 5e à la 12e place restent en D2
- Les 8 premiers clubs du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional montent en D2

3e Division (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de Niveau Régional) :
- Les 8 derniers clubs de D2 descendent en D3, avec possibilité de remontée immédiate en fonction de leur résultat sur le match de qualification Régional
- Les clubs, autres que ceux de D1 et de D2, classés de la 9e à la 20e place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional, montent en D3

Division honneur et promotion (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :
- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2 et de D3, classés de la 21e à la 40e place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional se classent en division honneur
- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2, de D3 et DH, classés de la 41e à la dernière place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional se classent en division promotion

C.1.4. Échelons

C.1.4.1. Niveau départemental

Il est organisé par le comité départemental. Il regroupe tous les clubs souhaitant engager, éventuellement dans chacune des épreuves, une équipe au championnat de France des clubs. Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les comités départementaux transmettent simultanément les résultats à la Ligue concernée et à l'OCC-FFTir.

Buts :
Le niveau départemental permet de décerner le titre de champion départemental des clubs et de qualifier pour le niveau régional.

C.1.4.2. Niveau régional

Il est organisé par la Ligue régionale. Il regroupe les clubs champions de chaque département et, en fonction des capacités d'accueil, le maximum des meilleurs clubs suivants en tenant compte des résultats des matchs de qualification de chaque département. Ce classement régional des clubs est effectué par la Ligue en coordination avec tous les départements concernés. Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Ligues transmettent les résultats à l'OCC-FFTir.

Buts :
Le niveau régional permet de décerner le titre de champion régional des clubs à l'issue des phases finales, de constituer un tir de classement pour accéder éventuellement à une division et de qualifier, pour le championnat de France, les clubs entrant dans les critères de qualification définis dans les règles spécifiques de chaque épreuve.

C.1.4.3. Championnat de France

Il est organisé par la FFTir et pour qu'un club participe il doit appartenir à la 1re ou à la 2e division à l'issue du match de qualification de niveau régional. Quelle que soit la division d'appartenance, la participation de l'équipe au niveau régional est obligatoire pour accéder au championnat de France.

Buts :
Le championnat de France permet, dans chaque épreuve, de décerner le titre de champion de France des clubs et de classer les clubs au sein de chaque division (D1 ou D2), lorsqu'elles existent.

C.1.5. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des divisions. Pour réintégrer l'une d'elles, ils doivent suivre le processus de qualification qui passe par les niveaux départemental et régional.

Cas de défection ou de désistement :

Il peut exister 2 cas de défection ou de désistement, d'un ou plusieurs clubs, pour la participation au championnat de France :

- Au sein de la 1re ou de la 2e Division
- Les promus en 2e Division

Dans le 1er cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le meilleur des clubs relégués dans la division inférieure. De ce fait, et dans cet exemple, seuls 3 clubs descendent dans la division inférieure (de 1re en 2e Division ou relégué de la 2e Division). Le nombre de clubs montant dans la division supérieure ne change pas.

Dans le 2e cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le club suivant du classement général des clubs du niveau régional.

C.1.6. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.



C.2. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ÉCOLES DE TIR (CARABINE & PISTOLET)

C.2.1. Participation

À tous les niveaux, un club ne peut engager qu'une équipe officielle par épreuve prévue au programme. Éventuellement, dans la mesure des places disponibles, un nombre illimité d'équipes peuvent être engagées au niveau départemental. Elles seront toutes classées. Une seule équipe officielle peut être engagée au niveau régional.

C.2.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). En aucun cas, une équipe non complète, c'est à dire non composée d'un tireur dans chacune des catégories, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Écoles de tir Carabine 10 m	3	1
Écoles de tir Pistolet 10 m	3	1

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe peut être modifiée à chaque niveau. Elle doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine qui ne doit pas être un membre de l'équipe, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

C.2.1.2. Inscriptions

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral. Pour être prise en compte, l'inscription doit parvenir, dans les délais imposés, aux comités d'organisation concernés pour les niveaux départemental et régional et à l'OCC-FFTir pour le niveau national.

C.2.1.3. Engagements

Aux niveaux départemental et régional, les organisateurs sont libres de fixer le montant des droits d'engagement.

C.2.2. Organisation

C.2.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition est organisé sur un week-end ou éventuellement, en fonction du niveau (départemental ou régional) et du nombre d'équipes participantes, sur une journée.

La compétition se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. À chaque niveau (départemental, régional et national), le programme est identique et comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

Modification du temps de tir pour le CDF Clubs avec prise en compte des temps d'installation. Ces temps seront les suivants :
30 minutes de tir par catégorie.
2 fois 10 minutes pour les changements de tireurs et leur installation au poste.

C.2.2.2. Match de qualification

Le match de qualification est tiré à chaque niveau par toutes les équipes participantes.

L'ensemble de l'équipe composée de 3 tireurs dispose de 2 heures réparties en 40 minutes par tireur, essais illimités compris, pour effectuer un match en 60 coups à raison de 20 coups par tireur.

Les membres de l'équipe effectuent leur tir en se relayant sur un même poste de tir. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 20 coups de match et finir son tir avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant. L'ordre de tir est imposé et les tireurs de l'équipe doivent commencer par le tireur « Benjamin », ensuite le « Poussin » et enfin le « Minime ». Ils disposent chacun de 3 cibles d'essais et de 20 cibles de match.

Comptage des points : pour l'épreuve carabine 10 m de ce match de qualification et à tous les échelons, le comptage des points s'effectue au dixième.

À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe.

Au niveau départemental et régional, ainsi que pour la qualification au niveau national, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : addition de la dernière série de chaque tireur.
Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage par équipe ISSF est appliquée : total des mouches de l'équipe pour le Pistolet, addition de la dernière série de chaque tireur à la carabine.

Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage.

Les 16 premières équipes sont qualifiées pour les phases finales. En fonction des niveaux, départemental et régional, le nombre d'équipes participant aux phases finales peut varier. Il est fixé par l'instance qui organise la compétition et dépend des capacités d'accueil de

celle-ci et du nombre d'équipes classées au match de qualification. Dans le cas où le nombre d'équipes participant à la phase finale ne permet pas d'organiser de duels entre toutes dès le 1er Tour, les équipes « sans adversaires » sont qualifiées d'office pour le tour suivant.

C.2.2.3. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification. Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/8 de finale, 1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

L'équipe classée 1re à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 16e.
L'équipe classée 2e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 15e.
L'équipe classée 3e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 14e…

Les membres de chaque équipe sont appariés en fonction de leur catégorie au sein de l'équipe. Les membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Les tireurs duellistes peuvent s'auto arbitrer pour définir le vainqueur de chaque duel individuel. En cas de doute ou de contestation, la décision finale revient aux arbitres.

En cas d'égalité constatée entre deux membres opposés d'équipes duellistes, un barrage sous forme de duel est effectué jusqu'à la victoire de l'un des deux. Chaque membre d'équipe remportant son duel marque 1 point.

À chaque duel, l'équipe gagnante est celle dont le nombre de membres a remporté le plus de victoires. Quel que soit le nombre de duels remportés individuellement, l'équipe gagnante marque 1 point. L'équipe ayant remporté le plus de points est qualifiée pour le tour suivant (1/2 Finale, Petite Finale) et ce jusqu'à la Finale.

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/8 de Finale	16 équipes en 3 manches gagnantes	: de la 9e à la 16e place
1/4 de Finale	8 équipes en 3 manches gagnantes	: de la 5e à la 8e place
1/2 Finale	4 équipes en 4 manches gagnantes	: Finalistes
Petite Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 3e et 4e place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 1re et 2e place

Le premier tour des phases finales débute par un temps d'installation sur le pas de tir incluant la préparation et les essais et n'excédant pas 5 minutes. Lors des tours suivants il n'y a plus d'essais et la préparation est limitée à 1 minute (une fois l'installation faite au poste). Les 3 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 plomb en 1 minute maximum. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 plomb en 1 minute. Lors des phases finales, il n'y a plus d'incident (admis ou non), le tireur concerné perd son duel.

Lors de ces phases finales, le temps de chargement est de 5 secondes.

En cas de tir sur cible électronique, le changement des faces avant abîmées, sera impératif.

C.2.3. Échelons

C.2.3.1. Niveau départemental

Il est organisé par le comité départemental. Il regroupe tous les clubs souhaitant engager, éventuellement dans chacune des épreuves, une équipe au championnat de France des clubs.
Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les comités départementaux transmettent simultanément les résultats à la Ligue concernée et à l'OCC-FFTir.

Buts :
Le niveau départemental permet de décerner le titre de champion départemental des clubs et de qualifier pour le niveau régional.

C.2.3.2. Niveau régional

Il est organisé par la Ligue. Il regroupe les clubs champions de chaque département et, en fonction des capacités d'accueil, le maximum des meilleurs clubs suivants en tenant compte des résultats des matchs de qualification de chaque département. Ce classement régional des clubs est effectué par la Ligue en coordination avec tous les départements concernés.
Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Ligues transmettent les résultats à l'OCC-FFTir.

Par soucis d'uniformité, à partir du moment où 9 équipes sont engagées sur le match de qualification, la phase finale débute à partir des 1/8e de finale et non des ¼ de finale. Le programme informatique réalisé par la FFTir et à disposition des Ligues, donne le détail des oppositions entre chaque club pour chaque tour des phases finales.

Buts :
Le niveau régional permet de décerner le titre de champion régional des clubs à l'issue des phases finales, et de qualifier, pour le championnat de France, les clubs entrant dans les critères de qualification de chaque épreuve.

C.2.3.3. Championnat de France

Il est organisé par la FFTir. Les divisions n'existant pas pour le championnat de France écoles de Tir, l'équipe doit, à l'issue des matchs de qualification de niveau régional, faire parti des 40 qualifiées dans cette épreuve au championnat de France des clubs : 28 équipes championnes régionales plus les 12 meilleures équipes suivantes.

Le total de l'équipe est calculé en additionnant les résultats des 20 coups du match de qualification de chacun des 3 tireurs « Poussin, Benjamin et Minime ». La participation au niveau régional est obligatoire pour accéder au championnat de France.
Lors de ce championnat de France, l'équipe classée 4e sera également appelée au podium et se verra remettre un diplôme.

Buts :

Le championnat de France permet, dans chaque épreuve, de décerner le titre de champion de France des clubs.

C.2.4. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des classements officiels.

Cas de défection ou de désistement :

Il peut exister 3 cas de défection ou de désistement, d'un ou plusieurs clubs, pour la participation au championnat de France :

- Les champions de Ligue
- Les promus du classement régional
- Pas d'organisation de tour régional dans la Ligue

Dans le 1er cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le vice-Champion de Ligue après finales. Dans le 2e cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le club suivant du classement général des clubs du niveau régional. Dans le 3e cas, la place libérée est attribuée au club suivant du classement général des clubs du niveau régional.

C.2.5. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.



C.3. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CARABINE 50 M, PISTOLET 25 M

C.3.1. Participation

Un club ne peut engager qu'une équipe par épreuve prévue au programme.

C.3.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). En aucun cas, une équipe non complète, c'est à dire non composée de 5 tireurs, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Dame ou Jeune MF*, MG*, CF, CG, JF ou JG minimum	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Carabine 50 m	5	1	2	1
Pistolet 25 m	5	1	2	1

** Sauf au Pistolet 25 m*

L'équipe doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine. Membre de l'équipe ou non, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs (au niveau national) au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.
Au niveau régional les clubs peuvent inclure dans leurs équipes des tireurs

- N'ayant pas participés au championnat départemental
- N'étant pas qualifiés pour le championnat régional. Ceux-ci sont alors classés hors match sur le palmarès individuel du championnat régional
- Tirant leur championnat régional sur une autre ligue ou faisant valider une compétition internationale comme championnat régional

C.3.1.2. Inscriptions

Pour être prise en compte, l'inscription de l'équipe sans les noms, doit parvenir avant le tour individuel du championnat régional concerné, au Responsable Compétition Ligue. A l'issue de ce championnat régional individuel, et aux vus des résultats, le club pourra communiquer les noms des personnes composant l'équipe. **Le RCL fera ensuite suivre ces résultats à l'OCC pour la prise en compte des qualifications et classements.**

Lors de la finale nationale, la composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du match de qualification. Elle ne peut plus l'être pendant et entre le match de qualification et la phase finale.

C.3.2. Organisation

C.3.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition nationale est organisé sur un week-end ou sur un jour dans le cadre de l'utilisation de stand de grande capacité. La compétition se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. Le programme comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

C.3.2.2. Match de qualification

Le match de qualification, est tiré par toutes les équipes participantes. À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe.

Au niveau régional, ainsi que pour la qualification au niveau national en division 2, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : addition de la dernière série de chaque tireur.
Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : total des mouches de l'équipe.

Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu par l'équipe, complétés le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage.

C.3.2.2.1. Match de qualification Carabine 50 m

L'équipe est composée de 5 tireurs : 1 en position « genou », 3 en position « couché » et 1 en position « debout ». Le temps attribué est de 4 heures, essais illimités compris, pour un match en 150 coups à raison de 30 coups par tireur.

Au niveau régional, le score de l'équipe s'effectue en additionnant les résultats du régional individuel des 3 tireurs de 60 balles couché (comptage de ces points au dixième) et des 2 tireurs de 3x20 ou ½ 3x40 (prise en compte des 20 premiers coups de chaque position – comptage au point entier).

Rappel : il n'existe pas de compétition spécifique « championnat de France des clubs 25 et 50 m » au niveau régional.

Au niveau national, lors du match de qualification, les points des tireurs « couché » seront comptés au point entier.

Les membres de l'équipe réalisent leur tir en se relayant sur un même poste. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 30 coups de match et finir son tir avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant.

L'ordre de tir est imposé et les tireurs de l'équipe doivent respecter l'ordre suivant à savoir : « genou », « couché » et « debout » et ils disposent chacun de 4 cibles d'essais et de 30 cibles de match.
Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : total de la dernière série de chaque tireur

C.3.2.2.2. Match de qualification Pistolet 25 m

Pour l'épreuve Pistolet 25 mètres, l'équipe est composée de 5 tireurs dont 4 utilisent une arme en calibre 22 LR et 1 en percussion centrale. Ils effectuent un match en 3 séries de 5 coups en « Précision » et 3 séries de 5 coups en « Vitesse ».

Au niveau régional, le total de l'équipe est effectué en additionnant les résultats des 4 tireurs de Pistolet 25 mètres et du tireur Pistolet percussion centrale.

Ils effectuent au niveau national leur tir en se relayant sur un même poste de tir. Chacun d'eux tire 5 coups d'essais en 5 minutes avant les 15 coups de match « Précision » en 15 minutes. Lorsque toute la partie « Précision » est terminée, les tireurs effectuent dans le même ordre leurs 15 coups « Vitesse » précédés également de 5 coups d'essais. L'ordre de tir est imposé et les tireurs en « calibre 22 LR » de l'équipe doivent tirer avant le tireur en « percussion centrale ».
Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : total des mouches de l'équipe.

C.3.2.3. Qualification aux phases finales

À l'issue du match de qualification les 8 meilleures équipes de chaque division participent aux phases finales.

C.3.2.4. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification.
Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

L'équipe classée 1re à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 8e.
L'équipe classée 2e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 7e.
L'équipe classée 3e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 6e.
L'équipe classée 4e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 5e.

Les membres de chaque équipe sont appariés en fonction de leur classement au sein de l'équipe et de la position tirée. Ce classement correspond au résultat obtenu lors du match de qualification. Le meilleur tireur de l'équipe A Carabine couché est opposé au meilleur de l'équipe B et ainsi de suite : idem pour le tireur debout et genou.

Les membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. En cas d'égalité constatée entre deux membres opposés d'équipes duellistes, un barrage sous forme de duel est effectué jusqu'à la victoire de l'un des deux.

Chaque membre d'équipe remportant son duel marque 1 point. À chaque duel, l'équipe gagnante est celle dont le nombre de membres a remporté le plus de victoires. Quel que soit le nombre de duels remportés individuellement, l'équipe gagnante marque 1 point. L'équipe ayant remporté le plus de points est qualifiée pour le tour suivant (1/2 Finale, Petite Finale) et ce jusqu'à la finale.

Lors des phases finales, il n'y a plus d'incident (admis ou non), le tireur concerné perd son duel.

C.3.2.4.1. Phases Finales Carabine 50 m

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/4 de Finale	8 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 5e à la 8e place
1/2 Finale	4 équipes en 4 manches gagnantes	: Finalistes
Petite Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 3e et 4e place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 1re et 2e place

Le premier tour des phases finales débute par un temps d'installation sur le pas de tir incluant la préparation et les essais et n'excédant pas 5 minutes. Lors des tours suivants le temps d'installation, préparation et essais est limité à 3 minutes.

Les tireurs des deux équipes concurrentes s'affrontent en fonction de leur classement dans l'équipe à l'issue du match de qualification et de leur spécialité.

Les 5 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 balle en 1 minute maximum. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 balle en 1 minute.

Lors de ces phases finales, le temps de chargement est de 5 secondes.

C.3.2.4.2. Phases finales Pistolet 25 m

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/4 de Finale	8 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 5e à la 8e place
1/2 Finale	4 équipes en 4 manches gagnantes	: Finalistes
Petite Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 3e et 4e place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 1re et 2e place

Lors des tours de phase finale, le temps d'installation sur le pas de tir n'excède pas 2 minutes.
Le premier tour des phases finales débute ensuite par 5 coups d'essais en « Vitesse ». Lors des tours suivants il n'y a plus d'essais. Les tireurs des deux équipes concurrentes s'affrontent en fonction de leur classement dans l'équipe à l'issue du match de qualification et de leur spécialité.
Les 5 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 balle en 3 secondes et chaque duel gagné rapporte 1 point au tireur concerné. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 balle en 3 secondes.

Le temps de préparation pour chaque coup de duel sera de 20 secondes.

C.3.3. Divisions

Suite à l'annulation du championnat des clubs 25/50 m 2020, les classements en division de l'année 2019 ont été maintenus pour la saison 2020. L'échelon régional 2021 déterminera donc les clubs qui peuvent prétendre à l'accession à la 2ème division en 2021.

En fonction des résultats obtenus par leur équipe, les clubs sont classés en divisions. Dans chaque épreuve, les divisions sont mises en place de la façon suivante :

- Au niveau national (championnat de France), les clubs sont classés en 1re ou en 2e division
- Au niveau régional, les clubs sont classés, lorsqu'elles existent, en 3e division, division d'honneur ou de promotion

Nombre de clubs et participation aux CdF par division et par épreuve :

NIVEAU	Participation au CDF		Régional (MQ NR)***		
ÉPREUVE	D1	D2	D3	Honneur	Promotion
Carabine 50 m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *
Pistolet 25 m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *

** Quantité ajustée en fonction du nombre de clubs participants.*
**** Match de qualification du niveau régional.*

Lors de la mise en place, dans une épreuve donnée, du championnat de France des clubs, la composition et le classement des clubs au sein des 3e division, division d'honneur ou de promotion, lorsqu'elles existent, sont définis à l'aide du classement général des clubs effectué à l'issue des matchs de qualification de niveau régional (résultats des championnats régionaux individuels) et, pour les 1re et 2e divisions, à la fin des phases finales du championnat de France.

Chaque année, les clubs peuvent changer de classement à l'intérieur de leur division, passer d'une division à l'autre, ou encore en intégrer une ou être relégués en fonction de leur résultat obtenu à l'issue des matchs de qualification de niveau régional et du championnat de France.

Ces changements prennent effet dès la fin du championnat de France et ce, jusqu'au match de qualification de niveau régional de la saison sportive suivante pour les 3e division, Division d'honneur et de promotion, lorsqu'elles existent, et, jusqu'au championnat de France suivant pour les 1re et 2e Divisions.

Tout club relégué de la D2 à la D3 peut réintégrer la D2 l'année de sa relégation si son résultat obtenu lors du match de qualification le lui permet.

Évolution des clubs dans les divisions :

1re division (à l'issue du championnat de France) :
- Les 16 premiers clubs de D1 restent en D1
- Les 4 premiers clubs de D2 montent en D1

2e division (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :
- Les 4 derniers clubs de D1 descendent en D2
- Les 8 clubs de D2 classés de la 5e à la 12e place restent en D2
- Les 8 premiers clubs du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional montent en D2

3e division (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :
- Les 8 derniers clubs de D2 descendent en D3, avec possibilité de remontée immédiate en fonction de leur résultat sur le match de qualification régional
- Les clubs, autres que ceux de D1 et de D2, classés de la 9e à la 20e place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional, montent en D3

Division honneur et promotion (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :
- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2 et de D3, classés de la 21e à la 40e place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional se classent en division honneur
- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2, de D3 et DH, classés de la 41e à la dernière place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional se classent en division promotion

C.3.4. Échelons

Il n'existe pas de niveau départemental ou régional spécifique à cette discipline et donc aucun titre de champion départemental des clubs ou de champion régional des clubs n'est décerné.

Le championnat de France est organisé par la FFTir et regroupe les meilleurs clubs en tenant compte des résultats des matchs de qualification de chaque Ligue et des compositions des divisions de l'année passée. Le classement des matchs de qualification de niveau régional est effectué par l'addition des résultats individuels des tireurs inscrits sur les fiches d'engagement des clubs concernés lors du championnat régional de la Ligue. **Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Ligues transmettent les résultats à l'OCC-FFTir.**

Pour être qualifié au championnat de France, il faut appartenir à la 1re ou à la 2e Division à l'issue du match de qualification de niveau régional.

Quelle que soit la division d'appartenance**, la participation du club au niveau régional est obligatoire (addition de 5 scores individuels des tireurs licenciés au club)** pour accéder au championnat de France.

Buts :

Le championnat de France permet, dans chaque épreuve, de décerner le titre de champion de France des clubs et de classer les clubs au sein de chaque division (D1 ou D2), lorsqu'elles existent.

C.3.5. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des divisions.

Il peut exister 2 cas de défection ou de désistement, d'un ou plusieurs clubs, pour la participation au championnat de France :

- Au sein de la 1re ou de la 2e division
- Les promus en 2e division

Dans le 1er cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le meilleur des clubs relégués dans la division inférieure. De ce fait, et dans cet exemple, seuls 3 clubs descendent dans la division inférieure (de 1re en 2e division ou de 2e en 3e division). Le nombre de clubs montant dans la division supérieure ne change pas.

Dans le 2e cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le club suivant du classement général des clubs du niveau régional.

C.3.6. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.



C.4. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS FOSSE OLYMPIQUE & SKEET OLYMPIQUE

C.4.1. Participation

Un club pourra engager une ou plusieurs équipes par épreuve.

C.4.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau * maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Fosse Olympique	3	1	1
Skeet Olympique	3	1	1

** les listes classement national et espoir ne sont pas des listes « haut-niveau » au sens du Minitère des sports, les tireurs de ces deux listes peuvent donc intégrer les équipes de club sans restriction.*

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine. Ce dernier (membre de l'équipe ou non) est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci. Il doit également communiquer la composition de (ou des) équipe(s) définitive(s) au plus tard la veille du match.

C.4.1.2. Inscriptions

Le championnat de France des clubs Plateau se déroule dans le cadre d'une étape du circuit national, tous les tireurs doivent s'inscrire individuellement à l'étape pour pouvoir concourir par équipe de club.
L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral.

C.4.2. Organisation

C.4.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition est organisé sur deux journées (100 plateaux le premier jour, 25 plateaux et phase finale le deuxième jour). La compétition se déroule en deux parties distinctes :

- Un match de qualification de 125 plateaux
- ¼ finales, ½ finales et Finales par élimination

C.4.2.2. Match de qualification

Le résultat des 125 plateaux de chaque tireur composant l'équipe sera additionné. Le total obtenu par l'équipe servira au classement du match de qualification.
En cas d'égalité, la règle des barrages ISSF par équipe est appliquée. Le palmarès fait apparaître successivement :

- La place
- Le numéro
- Le nom du club
- Le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe
- Le total obtenu par l'équipe complété éventuellement du résultat d'un barrage

Les 8 premiers clubs sont qualifiés pour les phases finales. Si plusieurs équipes du même club sont concernés, seule la première équipe sera qualifiée pour la phase finale.

C.4.2.3. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification.

Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

Les membres de chaque équipe sont confrontés en fonction de leur résultat au match de qualification. Par exemple, le meilleur tireur de l'équipe A est opposé au meilleur de l'équipe B, le 2e de l'équipe A au 2e de l'équipe B et ainsi de suite.

A chaque phase, les deux équipes s'affronteront sur le même pas de tir en même temps sous forme de duels. (Exemple : A1/B1 – A2/B2 – A3/B3). En cas d'égalité constatée lors d'un duel, un shoot off (mort subite) départagera les deux tireurs des équipes opposées. Chaque tireur de l'équipe remportant son duel marque 1 point. L'équipe remportant le plus de duels est déclarée victorieuse.

Le tableau des phases finales est défini comme suit :

- 1/4 finales :
  Match en 25 plateaux par tireur pour la Fosse olympique, (1 cartouche)
  Match en 20 plateaux par tireur pour le Skeet olympique
- 1/2 finales :
  Match en 25 plateaux par tireur pour la Fosse olympique, (1 cartouche)
  Match en 20 plateaux par tireur pour le Skeet olympique
- Petite finale :
  Match en 25 plateaux par tireur pour la Fosse olympique, (1 cartouche)
  Match en 20 plateaux par tireur pour le Skeet olympique
- Une finale :
  Match en 25 plateaux par tireur pour la Fosse olympique, (1 cartouche)
  Match en 20 plateaux par tireur pour le Skeet olympique

Pour les phases finales, en cas d'égalité entre les tireurs de chaque équipe, le règlement sera le même qu'en phase qualificative.

C.4.3. Échelons

Il n'existe pas de d'échelon départemental et régional spécifique à cette discipline. De ce fait, aucun titre de champion départemental des clubs ou de champion régional des clubs n'est décerné.

Le championnat de France et l'étape du circuit national est organisé par la FFTir, l'inscription de l'équipe au championnat de France des clubs est effectué sur les fiches d'engagement avant les dates limites.

C.4.4. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des classements officiels.

C.4.5. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.



C.5. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ARBALÈTE FIELD 18 M

C.5.1. Participation

Un club ne peut engager qu'une équipe par épreuve prévue au programme.

C.5.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). Elle peut également comprendre 1 remplaçant pouvant être utilisé tout en respectant les critères de composition des équipes, en cas de défection d'un des membres ou selon les critères prévus dans le déroulement.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Dame ou Jeune MF*, MG*, CF, CG, JF ou JG minimum	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Arbalète field	5	1J et/ou 1D	-	1

Un tireur non qualifié en individuel pour le championnat de France 18 m pourra participer au championnat de France des clubs (et ce même s'il n'a pas participé aux différents échelons qualificatifs).

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe doit désigner un capitaine membre et tireur titulaire de l'équipe. Elle doit aussi être encadrée par un responsable, membre de l'équipe ou non, chargé d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs au plus tard la veille du match (jusqu'à 18h) et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

C.5.1.2. Inscriptions

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral. Pour être prise en compte, l'inscription doit parvenir, dans les délais imposés, à l'OCC-FFTir pour le niveau national. La composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée, seulement avant le début du match de qualification en utilisant notamment le remplaçant.

C.5.2. Organisation

C.5.2.1. Programme

Le championnat se dispute conformément au règlement de la discipline Arbalète field 18 mètres en salle régie par la FFTir. La compétition est organisée sur une journée. Elle se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. Elle comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

Chaque club qui souhaite concourir au championnat de France des clubs à l'Arbalète field doit transmettre avec son inscription la liste des tireurs qui constitueront son équipe avec pour chacun le résultat de tir à l'Arbalète field obtenu lors du championnat régional. Si plus d'équipes se présentent que de postes ouverts (20 maximum), seules les meilleures seront retenues.

Un remplaçant en cours de match
Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification, ou lors des phases finales en cas d'incident majeur (à la discrétion de l'arbitre). L'entrée du remplaçant ne doit pas avoir pour effet de changer les règles de composition de l'équipe.
Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais, dans le cas contraire il commence sans essais et continue le match du tireur remplacé. Le nom du tireur remplacé disparaît des résultats de l'équipe.

C.5.2.2. Incidents de tir

En cas d'incident mineur, de flèche ou de corde, le tireur peut changer (en accord et sous le contrôle de l'arbitre), ou faire changer la flèche ou la corde par son capitaine qui devra se trouver immédiatement derrière le tireur. L'arbitre fait immédiatement compléter la volée.

En cas d'incident majeur, non fonctionnement de l'arbalète nécessitant son démontage même partiel, ou bris d'arc, le tireur remplaçant prend immédiatement la place du titulaire. L'arbitre fait immédiatement compléter la volée. Le remplaçant est tenu de terminer la phase de la compétition à laquelle il participe. Si le remplaçant est victime d'un incident majeur, le tireur titulaire peut, à nouveau, le remplacer, sous réserve que son arbalète soit réparée, faute de quoi, le tireur se retire de la compétition et l'équipe est créditée du nombre de points réalisés à ce moment-là.

C.5.2.3. Match de qualification

Le match de qualification est tiré par toutes les équipes participantes. Chaque club se voit attribuer par tirage au sort un poste de tir sur lequel à tour de rôle chaque tireur de son équipe doit se présenter, à l'appel des arbitres, pour réaliser son tir.

Pour chaque tireur, 8 volées de match de 3 flèches en 2 minutes précédées d'une seule volée d'essai en 3 minutes (total maximum 1200 points). À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe. En cas d'égalité, la règle des barrages IAU par équipe est appliquée. Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu

par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage. À l'issue du match de qualification les 8 meilleures équipes participent aux phases finales.

C.5.2.4. Déroulement des phases finales

Les équipes sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale).

- **¼ de finale :**

Les tireurs se présentent dans l'ordre inverse de leur performance individuelle réalisée lors de la phase de qualification.

L'équipe classée 1re à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 8e.
L'équipe classée 2e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 7e.
L'équipe classée 3e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 6e.
L'équipe classée 4e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 5e.
Pour chaque tireur, 1 volée de match de 3 flèches en 2 minutes sans essai au préalable (total maximum 150 points)

- **Match de classement :**

Les 5 tireurs des équipes éliminées en ¼ de finale tirent sur le même poste de tir à tour de rôle dans le même ordre qu'au ¼ de finale. Le total de chaque équipe permet d'établir le classement de la 5e à la 8e place.
Pour chaque tireur, 1 volée de match de 3 flèches en 2 minutes sans essai au préalable (total maximum 150 points)

- **½ finale :**

Les 5 tireurs des équipes qualifiées tirent sur le même poste de tir à tour de rôle dans le même ordre qu'au ¼ de finale.

Le vainqueur du ¼ de finale (1er – 8e) rencontre le vainqueur du ¼ de finale (3e - 6e)
Le vainqueur du ¼ de finale (2e - 7e) rencontre le vainqueur du ¼ de finale (4e - 5e)
Pour chaque tireur, 1 volée de match de 3 flèches en 2 minutes sans essai au préalable (total maximum 150 points).

- **Petite finale et finale :**

La petite finale se déroule avant la finale. Les 5 tireurs des équipes tirent sur le même poste de tir à tour de rôle dans le même ordre qu'au ¼ de finale. Pour chaque tireur, le tir s'effectue sur une cible triangulaire en respectant 1 flèche par blason (l'ordre du tir de chaque blason est à la discrétion du tireur).

Les perdants des ½ finales se rencontrent pour l'attribution des places de 3e et 4e
Les vainqueurs des ½ finales se rencontrent pour l'attribution des places de 1er et 2e

Pour chaque tireur, 3 volées de match de 1 flèche en 1minute sans essai au préalable (total maximum 150 points).

C.5.2.5. Classement

A l'issue des tirs de chacune des épreuves, le classement est effectué en additionnant les tirs des 5 tireurs.

Barrage : En cas d'égalité, le meilleur tireur de chaque équipe sur le match de qualification tire 1 flèche et celui dont la flèche est la plus près du centre (distance mesurée en mm) est déclaré vainqueur (ceci sera répété autant de fois que nécessaire).

Les résultats des épreuves ne se cumulent pas. Seuls les résultats de l'épreuve considérée sont pris en compte pour le classement de l'épreuve et le passage éventuel à l'épreuve suivante.

C.5.2.6. Changement de cible

Aucun changement de cible n'est prévu pendant le déroulement des matchs. Les changements seront effectués avant le début du tir de chaque tireur afin que chacun puisse bénéficier d'une cible neuve à l'entame de son match.

C.5.3. Échelons

Il n'existe pas de niveau départemental et régional spécifique à cette discipline et donc aucun titre de champion départemental des clubs ou de champion régional des clubs n'est décerné.

Le championnat de France est organisé par la FFTir. Les divisions n'existant pas pour ce championnat de France, l'équipe doit, à l'issue des matchs de qualification de niveau régional, être classée dans les 20 meilleures pour être qualifiée dans cette épreuve au championnat de France des clubs.

Le total de l'équipe est calculé en additionnant les résultats des coups du match de qualification de chacun des 5 tireurs. Les tireurs HM peuvent être intégrés à ces compositions d'équipe permettant la qualification.

Buts :

Le championnat de France permet, de décerner le titre de champion de France des clubs.

C.5.4. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des classements officiels.

C.5.5. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.

D. TABLEAU DES QUOTAS ET POINTS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE



ID	Libellé Catégorie de tir	Nb coups	Catégories autorisées dans ce classement (avec ou sans surclassement)	N° Epr. Equipe	Cat. Equipe	France Quota	Point à faire en 1 fois	Point à faire en 2 fois
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR								
100	Pistolet 10 mètres							
CF	Cadets Filles	60	MF CF	100	CF	**86***		
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	100	CG	**86***		
JF	Juniors Filles	60	CF JF	100	JF	**50***		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	100	JG	**86 ***		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	100	D1	**86***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	100	S1	**86***		
D2	Dames 2	60	D2 D3	100	D2	**86**		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	100	S2	**86**		
D3	Dames 3	40	D3	100	D3	**70**		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	100	S3	**86**		
102	Pistolet Vitesse 10 mètres							
CF	Cadets Filles	40	MF CF	102	CF	**26***		
CG	Cadets Garçons	40	MF MG CF CG	102	CG	**76***		
JF	Juniors Filles	40	CF JF	102	JF	**21***		
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	102	JG	**46***		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	102	D1	**57***		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	102	S1	**95***		
D2	Dames 2	40	D2 D3	102	D2	**47**		
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	102	S2	**95**		
S3	Seniors 3	40	D3 S3	102	S3	**95**		
103	Pistolet Standard 10 mètres							
CG	Cadets Garçons	40	MF MG CF CG	103	CG	**100***		
JF	Juniors Filles	40	CF JF	103	JF	**30***		
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	103	JG	**45***		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	103	D1	**80***		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	103	S1	**160***		
D2	Dames 2	40	D2 D3	103	D2	**90**		
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	103	S2	**160**		
S3	Seniors 3	40	D3 S3	103	S3	**160**		
104	Carabine 10 mètres							
CF	Cadets Filles	60	MF CF	104	CF	**86***		
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	104	CG	**86***		
JF	Juniors Filles	60	CF JF	104	JF	**86***		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	104	JG	**86***		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	104	D1	**86***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	104	S1	**86***		
D2	Dames 2	60	D2 D3	104	D2	**56**		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	104	S2	**86**		
D3	Dames 3	40	D3	104	D3	**30**		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	104	S3	**86**		
107	Arbalète Match 10 mètres							
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	107	JG	**36***		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	107	D1	**38***		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	107	S1	**75***		
025	Arbalète Field 18 mètres							
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	025	CG	**71**		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	025	JG	**45**		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	025	D1	**116**		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	025	S1	**116**		
VA	VA	60	D2°S2° D3 S3	025	VA	**116**		
° Voir règles spécifiques Arbalète match et field : § B.1.1.1.								
109	Cible Mobile 10 mètres							
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	109	JG	**30***		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	109	D1	**15***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	109	S1	**15***		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	109	S2	**10**		
110	Cible Mobile Mixte 10 mètres							
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	110	JG	**30***		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	110	D1	**15***		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	110	S1	**15***		
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	110	S2	**10**		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-TIR - 10 M								
181	P1 – Pistolet 10 m 60b (SH1)							
JG	Cadets Garçons	60	CG	181	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**4**	**490**	
JG	Juniors Garçons	60	JG			**4**	**490**	
S1	Seniors 1	60	S1 S2 S3			**20**	**490**	
182	P2 – Pistolet 10 m 60b (SH1)							
CF	Cadets Filles	60	CF	182	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**4**	**440**	
JF	Juniors Filles	60	JF			**4**	**440**	
D1	Dames 1	60	D1 D2 D3			**10**	**460**	
184	P5 – Pistolet Standard 10 m (SH1)							
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	184	S1	**9**	**300**	
183	F5 - Pistolet Vitesse 10 m (SH1)							
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	183	S1	**9**	**10**	
171	R1 – Carabine 10 m 60b Debout (SH1)							
JG	Cadets Garçons	60	CG	171	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**4**	**490**	
JG	Juniors Garçons	60	JG			**4**	**503,4**	
S1	Seniors 1	60	S1 S2 S3			**12**	**523,2**	
172	R2 – Carabine 10 m 60b Debout (SH1)							
CF	Cadets Filles	60	CF	172	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**4**	**460**	
JF	Juniors Filles	60	JF			**4**	**480**	
D1	Dames 1	60	D1 D2 D3			**8**	**500**	
173	R3 – Carabine 10 m 60b Couché (SH1) - Classement Mixte							
CG	Cadets	60	CF CG	173	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**4**	**520**	
JG	Juniors	60	JF JG			**6**	**553,2**	
S1	Seniors	60	D1 S1 D2 S2 D3 S3			**22**	**553,2**	
174	R4 – Carabine 10 m 60b Debout Potence (SH2) - Classement Mixte							
CG	Cadets	60	CF CG	174	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**4**	**510**	
JG	Juniors	60	JF JG			**4**	**528,6**	
S1	Seniors	60	D1 S1 D2 S2 D3 S3			**25**	**540,4**	
175	R5 – Carabine 10 m 60b Couché Potence (SH2) - Classement Mixte							
CG	Cadets	60	CF CG	175	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**4**	**525**	
JG	Juniors	60	JF JG			**4**	**548,2**	
S1	Seniors	60	D1 S1 D2 S2 D3 S3			**22**	**578,4**	
179	F7 – Carabine Couché Potence (Non Eligible)							
S1	Seniors	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	179	S1	**9**		
177	R10 – Carabine 10 m 60b Debout (déficient visuel)							
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	177	S1	**9**		
178	R11 – Carabine 10 m 60b Couché (déficient visuel)							
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	178	S1	**9**		

*** Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie**

Voir catégories d'âges : § A.1.4 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

CHAMPIONNAT DE FRANCE ARBALETE MATCH 30M - ARBALETE FIELD IR900									
030	Arbalète Match 30 mètres								
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	030	S1		1		
900	Arbalète Field IR900								
CG	Cadets Garçons	90	MF MG CF CG	900	CG	8			
JG	Juniors Garçons	90	CF CG JF JG	900	JG	9			
D1	Dames 1	90	CF JF D1 D2 D3 VA	900	D1	17			
S1	Seniors 1	90	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3 VA	900	S1	45			
VA	VA	90	D2°S2° D3 S3	900	VA	27			

° Voir règles spécifiques Arbalète match et field : § B.1.1.1.

CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES								
810	Fusil Rép. Man.							
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	810	S1	240		
812	Fusil Armes Modifiées							
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	812	S1	180		
815	FSA - Gros Calibre							
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	815	S1	120		
816	FSA - Petit Calibre							
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	816	S1	120		
820	Carabine 22 lr							
S1	Seniors 1	20	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	820	S1	280		
823	Carabine d'isntruction réglementaire 22 lr							
S1	Seniors 1	20	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	820	S1	140		
821	Carabine 22 lr semi-automatiques							
S1	Seniors 1	20	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	821	S1	216		
830	Pistolet / Revolver							
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	830	S1	180		
831	Pistolet Vitesse Réglementaire							
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	831	S1	330		
832	Armes de poings Authentiques							
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	832	S1	115		

CHAMPIONNAT DE FRANCE BENCH REST								
996	Rimfire							
S1	Seniors 1	150	MF MG CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	996	S1	30		
997	Bench Rest Carabine Lourde							
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	TWO GUN	S1		1	
998	Bench Rest Carabine Légère							
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	TWO GUN	S1		1	
999	Carabine Hunter							
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	999	S1		1	

CHAMPIONNAT DE FRANCE ARMES ANCIENNES								
601	Miquelet Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°9 ET N°11*	35		
602	Maximilien Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°26*	8		
603	Minie Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°10 ET N°11*	30		
604	Whitworth Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°20*	10		
605	Cominazzo Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°25*	15		
606	Kuchenreuter Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°18*	25		
607	Colt							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°13*	50		
608	Walkyrie Origine							
D1	Dames 1	10	CF JF D1 D2 D3		N°17*	5		
614	Tanegashima Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°19*	8		
615	Vetterli Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°24*	25		
616	Hizadai Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3			8		
621	Manton Origine							
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°34*	15		
622	Lorenzoni Origine							
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°35*	23		
623	Malson Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3			20		
628	Tanzutsu Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°39*	5		
636	Pensylvannia Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°42*	12		
637	Lamarmora Origine							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°40*	35		
701	Miquelet Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°9 ET N°11*	35		
702	Maximilien Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°26*	37		
703	Minie Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°10 ET N°11*	60		
704	Witworth Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°20*	80		
705	Cominazzo Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°25*	70		
706	Kuchenreuter Réplique							
JG	Juniors Garçons	10	CF CG JF JG		N°18*	15		
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3			70		
708	Walkyrie Réplique							
D1	Dames 1	10	CF JF D1 D2 D3		N°17*	18		
712	Mariette							
JG	Juniors Garçons	10	CF CG JF JG		N°13*	8		
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3			85		
714	Tanegashima Replique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°19*	40		
715	Vetterli Réplique							
JG	Juniors Garçons	10	CF CG JF JG		N°24*	12		
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3			58		
716	Hizadai Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3			38		
721	Manton Réplique							
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°34*	30		
722	Lorenzoni Réplique							
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°35*	23		
723	Malson Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3			75		
728	Tanzutsu Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°39*	75		
736	Pensylvannia Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°42*	58		
737	Lamarmora Réplique							
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		N°40*	85		

CHAMPIONNAT DE FRANCE CIBLE MOBILE 50 M								
505	Cible Mobile 50 mètres "30 + 30"							
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	505	JG	**12***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	505	S1	**12***		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	505	S2	**12**		
506	Cible Mobile 50 mètres Mixte							
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	506	JG	**12***		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	506	S1	**12***		
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	506	S2	**12**		

*** Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie**

Voir catégories d'âges : § A.1.4 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

CHAMPIONNAT DE FRANCE ECOLES DE TIR								
101	Pistolet 3/7 Ecoles de Tir							
MF	Minimes Filles	30	MF	101	MG	**37**		
MG	Minimes Garçons	30	MG	101	MG	**93**		
105	Carabine 3 x 20 Ecoles de Tir							
MF	Minimes Filles	60	MF	105	MG	**46**		
MG	Minimes Garçons	60	MG	105	MG	**46**		
150	Pistolet 10 mètres Ecoles de Tir							
PF	Poussins Filles	30	PF	150	PG	**30**		
PG	Poussins Garçons	30	PG	150	PG	**82**		
BF	Benjamins Filles	30	BF	150	BG	**61**		
BG	Benjamins Garçons	30	BG	150	BG	**93**		
MF	Minimes Filles	40	MF	150	MG	**77**		
MG	Minimes Garçons	40	MG	150	MG	**154**		
152	Pistolet Vitesse 10 mètres Ecoles de Tir							
MF	Minimes Filles	30	MF	152	MG	**37**		
MG	Minimes Garçons	30	MG	152	MG	**93**		
154	Carabine 10 mètres Ecoles de Tir							
PF	Poussins Filles	30	PF	154	PG	**115**		
PG	Poussins Garçons	30	PG	154	PG	**115**		
BF	Benjamins Filles	30	BF	154	BG	**135**		
BG	Benjamins Garçons	30	BG	154	BG	**135**		
MF	Minimes Filles	40	MF	154	MG	**154**		
MG	Minimes Garçons	40	MG	154	MG	**154**		
158	Arbalète Field Ecoles de Tir							
MF	Minimes Filles	30	MF	158	MG	**20**		
MG	Minimes Garçons	30	MG	158	MG	**50**		
159	Cible Mobile 10 mètres Ecoles de Tir							
BG	Benjamins Garçons	30	BF BG	159	BG	**5**		
MG	Minimes Garçons	40	MF MG	159	MG	**15**		
165	R11 – Carabine 10 m Couché (déficient visuel)							
Mixte	Poussins	30	PG PF	165	PG/PF		**1**	
Mixte	Benjamins	30	BG BF	165	BG/BF		**1**	
Mixte	Minimes	40	MG MF	165	MG/MF		**1**	
161	R5 – Carabine 10 m Couché (SH2)							
Mixte	Poussins	30	PG PF	161	PG/PF		**1**	
Mixte	Benjamins	30	BG BF	161	BG/BF		**1**	
Mixte	Minimes	40	MG MF	161	MG/MF		**1**	
162	R3 – Carabine 10 m Couché (SH1)							
Mixte	Poussins	30	PG PF	162	PG/PF		**1**	
Mixte	Benjamins	30	BG BF	162	BG/BF		**1**	
Mixte	Minimes	40	MG MF	162	MG/MF		**1**	
163	P1 – Pistolet 10 m (SH1)							
Mixte	Poussins	30	PG PF	163	PG/PF		**1**	
Mixte	Benjamins	30	BG BF	163	BG/BF		**1**	
Mixte	Minimes	40	MG MF	163	MG/MF		**1**	

CHAMPIONNAT DE FRANCE PLATEAUX								
001	Fosse Olympique							
CF	Cadets Filles	75	MF CF		CDF CLUBS FO		**1**	
CG	Cadets Garçons	125	MG CG				**1**	
JF	Juniors Filles	75	CF JF				**1**	
JG	Juniors Garçons	125	CF CG JF JG				**1**	
D1	Dames 1	75	CF JF D1 D2 D3				**1**	
S1	Seniors 1	125	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				**1**	
S2	Seniors 2	125	D2 S2 D3 S3				**1**	
S3	Seniors 3	125	D3 S3				**1**	
003	Double Trap							
CG	Cadets Garçons	150	MG MF CG CF	003	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES		**1**	
JG	Juniors Garçons	150	CF CG JF JG				**1**	
D1	Dames 1	120	CF JF D1 D2 D3				**1**	
S1	Seniors 1	150	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				**1**	
S2	Seniors 2	150	D2 S2 D3 S3				**1**	
S3	Seniors 3	150	D3 S3				**1**	
002	Skeet Olympique							
CF	Cadets Filles	75	MF CF		CDF CLUBS SO		**1**	
CG	Cadets Garçons	125	MG CG				**1**	
JF	Juniors Filles	75	CF JF				**1**	
JG	Juniors Garçons	125	CF CG JF JG				**1**	
D1	Dames 1	75	CF JF D1 D2 D3				**1**	
S1	Seniors 1	125	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				**1**	
S2	Seniors 2	125	D2 S2 D3 S3				**1**	
S3	Seniors 3	125	D3 S3				**1**	
111	Plateaux Ecoles de Tir							
BG	Benjamins Garçons	30	BF BG	111	BG		**1**	
MG	Minimes Garçons	30	MF MG	111	MG		**1**	
112	Mini Fosse Ecoles de Tir							
CG	Cadets Garçons	40	CF CG	112	CG		**1**	
113	Mini Skeet Ecoles de Tir							
CG	Cadets Garçons	40	CF CG	113	CG		**1**	

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-TIR - PLATEAU								
010	PT1 – Plateau FO assis (SG-S)							
S1	Seniors 1	125	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	**OPEN**		
011	PT2 – Plateau FO debout (membres inférieurs / SG-L)							
S1	Seniors 1	125	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	**OPEN**		
012	PT3 – Plateau FO debout (membres supérieurs / SG-U)							
S1	Seniors 1	125	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	**OPEN**		

CHAMPIONNAT DE FRANCE 25 & 50 M								
250	Pistolet Standard							
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	250	CG	**57***		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	250	JG	**57***		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	250	D1	**57***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	250	S1	**57***		
D2	Dames 2	60	D2 D3	250	D2	**40**		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	250	S2	**57**		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	250	S3	**57**		
251	Pistolet Percussion Centrale							
S1	Seniors 1	60	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	251	S1	**57***		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	251	S2	**57**		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	251	S3	**57**		
252	Pistolet 25 mètres							
CF	Cadets Filles	60	MF CF	252	CF	**36***		
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	252	CG	**70***		
JF	Juniors Filles	60	CF JF	252	JF	**20***		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	252	JG	**44***		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	252	D1	**57***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	252	S1	**57***		
D2	Dames 2	60	D2 D3	252	D2	**57**		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	252	S2	**57**		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	252	S3	**57**		
253	Pistolet Vitesse Olympique							
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	253	CG	**23***		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	253	JG	**23***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	253	S1	**35***		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	253	S2	**35**		
500	Pistolet 50 mètres							
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	500	JG	**45***		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	500	D1	**56***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	500	S1	**56***		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	500	S2	**56**		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	500	S3	**56**		
501	Carabine 60 balles couché							
MF	Minimes Filles	60	MF	501	MF	**50**		
MG	Minimes Garçons	60	MF MG	501	MG	**50**		
CF	Cadets Filles	60	MF CF	501	CF	**56***		
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	501	CG	**56***		
JF	Juniors Filles	60	CF JF	501	JF	**56***		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	501	JG	**56***		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	501	D1	**56***		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	501	S1	**112***		
D2	Dames 2	60	D3 D2	501	D2	**56**		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	501	S2	**56**		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	501	S3	**56**		
502	Carabine 3 x 20							
MF	Minimes Filles	60	MF	502	MF	**28**		
MG	Minimes Garçons	60	MG	502	MG	**28**		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	502	S2	**56**		
503	Carabine 3 x 40							
CF	Cadets Filles	60	CF	503	CF	**56***		
CG	Cadets Garçons	60	CF CG	503	CG	**56***		
JF	Juniors Filles	120	CF JF	503	JF	**56***		
JG	Juniors Garçons	120	CF CG JF JG	503	JG	**56***		
D1	Dames	120	CF JF D1 D2 D3	503	D1	**56***		
S1	Seniors 1	120	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	503	S1	**56***		

*** Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie**

Voir catégories d'âges : § A.1.3 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-TIR - ÉTÉ								
273	F10 - Pistolet Standard 25 m (SH1)							
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	273	S1	**8**	**430**	
271	P3 – Pistolet 25 m (SH1)							
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	271	S1	**14**	**400**	
272	P4 – Pistolet 50 m (SH1)							
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	272	S1	**8**	**450**	
571	R6 – Carabine 50 m 60b (SH1)							
GG	Cadets	60	CF CG	571	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**3**	**420**	
JG	Juniors	60	JF JG			**5**	**500**	
S1	Seniors 1	60	D1 S1 D2 S2 D3 S3			**15**	**500**	
572	R7 – Carabine 50 m 3x40 (SH1)							
S1	Seniors 1	120	CG JG S1 S2 S2	572	S1	**7**	**1000**	
573	R8 – Carabine 50 m 3x40 (SH1)							
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	573	D1	**6**	**1000**	
574	R9 – Carabine 50 m 60b Potence (SH2)							
GG	Cadets	60	CF CG	574	TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES	**3**	**420**	
JG	Juniors	60	JF JG			**3**	**500**	
S1	Seniors 1	60	D1 S1 D2 S2 D3 S3			**20**	**510**	
575	F12 – Carabine 50 m 3X40 Potence (SH2)							
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	575	S1	**6**		
576	F13 – Carabine 50 m 60 BC couché - Potence (Non Eligible)							
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	576	S1	**6**		

CHAMPIONNAT DE FRANCE CARABINE 300 M								
300	Carabine 300m 60 BC							
JG	Juniors Garçons	60	JF JG	300	JG	**10**		
D1	Dames 1	60	JF D1 D2 D3	300	D1	**18**		
S1	Seniors 1	60	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	300	S1	**28**		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	300	S2	**28**		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	300	S3	**28**		
	Carabine 300m 3x20 Libre							
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	302	S2	**9**		
302	Carabine 300m 3x40 Arme Sport							
D1	Dames 1	120	JF D1 D2 D3	302	D1	**9**		
303	Carabine 300m 3x40							
S1	Seniors 1	120	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	303	S1	**9**		

CHAMPIONNAT DE FRANCE SILHOUETTES METALLIQUES								
400	Gros Calibre Revolver Position Libre							
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE GC		**28**	**26**
401	Gros Calibre Production Position Libre							
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE GC		**30**	**28**
402	Gros Calibre Unlimited							
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE GC		**24**	**20**
403	Gros Calibre Debout							
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE GC ET DEBOUT		**18**	**16**
404	22 lr Revolver Position Libre							
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE PC		**30**	**28**
405	22 lr Production Position Libre							
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE PC		**32**	**30**
406	22 lr Unlimited							
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE PC		**20**	**18**
407	22 lr Debout							
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE PC ET DEBOUT		**18**	**16**
408	Field Visée Ouverte							
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE FIELD ET DEBOUT		**20**	**18**
409	Field Visée Optique							
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE FIELD ET DEBOUT		**22**	**20**
410	Carabine 22 lr légère							
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE CARABINE PC		**14**	**10**
411	Carabine 22 lr Silhouette							
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		COMBINE CARABINE PC		**16**	**12**

CHAMPIONNAT DE FRANCE TSV HANDGUN								
	Modified							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Open							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Classic							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Production							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Revolver							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Standard							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	PCC							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		

CHAMPIONNAT DE FRANCE TSV RIFLE								
	Open semi-auto							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Standard semi-auto							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Open manual							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Action standard manual action							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Mini open							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		
	Mini standard							
	Junior	-	Catégories d'âge spécifiques TSV		Junior	**OPEN**		
	Lady	-			Lady	**OPEN**		
	Overall	-			Overall	**OPEN**		
	Senior	-			Senior	**OPEN**		
	Super Senior	-			Super Senior	**OPEN**		



www.fftir.org